Annex 16

16

Divion, le 31 janvier 2021

Monsieur Claude HENNION

Commissaire Enquêteur

A

Monsieur le Président

Du Tribunal Administratif de Lille

5, rue Geoffroy de Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX

Objet : Dépassement du délai de remise du rapport d'enquête publique

Référence :

1. - Votre décision N° E 20000065/59 du 6 octobre 2020
2. - Article L 123-15 du Code de l'environnement (Modifié par Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 - art. 3)

Monsieur le Président,

Par décision de 1ère référence vous avez bien voulu me désigner pour mener l'enquête publique concernant le projet de réalisation de deux zones d'expansion de crues à Terdeghem

Cette enquête est terminée depuis le 19 janvier 2021 après une période exceptionnelle de 50 jours

Conformément aux stipulations du Code de l'environnement, je dispose d'un mois, à l'expiration de l'expiration du délai d'enquête, pour remettre à Monsieur le Préfet du Nord le rapport accompagné de mes conclusions motivées (le rapport étant accompagné de trois conclusions motivées)

Mon procès-verbal de synthèse a été remis le 27 janvier au maître d'ouvrage- l'USAN- et comporte 110 pages contenant les 56 observations

Bien que le dépassement de ce délai selon une jurisprudence administrative constante, ne soit pas « *prescrit à peine de nullité* », l'article cité en 2ème référence me fait obligation *« de justifier d'un motif pour le dépassement du délai »*

J'ai donc l'honneur de porter à votre connaissance que je ne serai pas en mesure de remettre le rapport et ses conclusions motivées à l'expiration des délais prescrits, pour les raisons suivantes :

-Nombre élevé d'observations et certains courriers volumineux et très détaillés, reprenant plusieurs thèmes à la fois, recueillis à l'issue de l'enquête ayant entrainé un long travail de dépouillement et d'attention pour le procès-verbal de synthèse remis dans les délais (8 jours)

-Attente d'un mémoire en réponse du Maître d'ouvrage l'USAN avant le 11 février 2021

-Délai restant de 8 jours pour rédiger le rapport et ses conclusions motivées

-Attente de la délibération du conseil municipal de la commune de Terdeghem non parvenue à ce jour

Pour ces raisons, je ne pense pas être en mesure de remettre le rapport et ses conclusions pour le 19 févier 2021

Ce présent courrier figurera, par ailleurs, dans les pièces jointes au rapport

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de salutations respectueuses et distinguées

Copie à Monsieur le Préfet du Nord

Copie à la DDTM

Copie à l'USAN

Claude HENNION

Annexe 17

17

USAN *DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES*

Le Président

Radinghem en Weppes, le 01/02/ 2021

Monsieur Claude HENNION
Commissaire enquêteur
53 Chaussée Brunehaut
62460 DIVION

Direction Générale des Services Techniques
Affaire traitée par Stéphane PARMENTIER
Tel : 03 20 50 33 02
Mail : sparmentier@usan.fr

N/Réf. : DGS/DGST/SP n° 2021-002 - LRAR

Objet : Demande d'autoriser au dépassement du délai de remise du rapport d'enquête publique des ZEC de Terdeghem / dossier E 20000065 / 59

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par courrier en date du 31 janvier 2021, vous avez informé le Président du Tribunal Administratif de Lille de l'impossibilité de remettre le rapport d'enquête publique et ses conclusions motivées dans les délais impartis.

Le report de ce délai doit être justifié d'un motif et doit bénéficier de l'accord du pétitionnaire.

Au regard des raisons évoqués dans votre courrier, j'ai le plaisir de donner une suite favorable à votre requête.

Nous souhaitons toutefois que la prolongation de délai ne soit pas supérieure à 15 jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD
SIEGE : RADINGHEM (59320)

Анекс 18

18

PRÉFET DU NORD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau nature et territoires – Unité police de l'eau

Sous-Préfecture de Dunkerque
Bureau des relations avec les collectivités territoriales

Lille, le - 8 FEV. 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par courrier du 31 janvier 2021, vous avez sollicité l'octroi d'un délai supplémentaire pour la remise de votre rapport et de vos conclusions concernant l'enquête publique relative à la demande présentée par l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN) pour la création de deux zones d'expansion de crues sur le territoire de la commune de Terdeghem.

Vous motivez votre demande pour les raisons suivantes

- le dépôt de 56 observations et de plusieurs courriers particulièrement techniques et détaillés représentant un procès-verbal de synthèse de 110 pages ;

- l'attente du mémoire en réponse de l'USAN avant le 11 février 2021 ;

- le délai restant de huit jours pour rédiger votre rapport et vos conclusions motivées.

A l'appui de cette demande, vous me transmettez la lettre du 1er février 2021 par laquelle le Président de l'USAN vous confirme son accord pour un report de quinze jours.

Au regard de ces éléments et des dispositions de l'article L 123-15 du Code de l'Environnement, et compte-tenu du caractère technique et volumineux des observations que le public a porté à votre connaissance au cours de l'enquête publique, je fais droit à votre demande de report de quinze jours de la date limite de remise de votre rapport et de vos conclusions.

Votre rapport et vos conclusions motivées devront donc être transmis **au plus tard le 06 mars 2021** à la préfecture du Nord (DDTM 59, Service Eau Nature et Territoires, Unité Police de l'Eau – 62, boulevard de Belfort – CS 90007 – 59042 Lille Cedex) et à la sous-préfecture de Dunkerque (Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales, 27 rue Thiers – CS 56535 – 59386 Dunkerque Cedex 1).

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour toute autre précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général

Simon FETET

Monsieur Claude HENNION

53, Chaussée Brunehaut

62460 DIVION

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Annexe 19

Gmail Claude HENNION <claudehennion46@gmail.com>

Enquête publique - ZEC Terdeghem

2 messages

VENOT Isabelle PREF59 SP DUNKERQUE <isabelle.venot@nord.gouv.fr> 15 février 2021 à 16:23
À : claudehennion46@gmail.com
Cc : LALANDE Francoise PREF59 <francoise.lalande@nord.gouv.fr>

Bonjour Monsieur,

j'ai reçu ce jour, dans le cadre du dossier cité en objet, un dossier préparé au nom du collectif "Terdeghem, notre bien commun".
Vous le trouverez en PJ à ce message.

Souhaitez-vous disposer également de l'exemplaire papier ?

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,
--

Isabelle VENOT
Cheffe de bureau
Bureau des relations avec les collectivités territoriales

27, rue Thiers, CS 56 365, 59386 DUNKERQUE cedex 1
Tél : 03 28 20 59 50
Courriel : isabelle.venot@nord.gouv.fr

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Dunkerque

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr
prefetnord
prefet59
prefethdf

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

5 pièces jointes

Courrier.pdf
28K

PJ1.pdf
488K

PJ2.pdf
110K

PJ3.pdf
500K

PJ4.pdf
85K

Claude HENNION <claudehennion46@gmail.com> 15 février 2021 à 16:45

Christophe HENRY
10 Rue Mahieux
59114 TERDEGHEM
christophe.henry22@orange.fr
au nom du collectif
"Terdeghem, notre bien commun"

à Monsieur Claude HENNION
Commissaire Enquêteur
Préfecture du Nord
59000 LILLE

TERDEGHEM, le 5 février 2021

LRAR n°1 A 186 606 4707 7

Objet : enquête publique pour réalisation de 2 zones d'expansion de crues à TERDEGHEM par l'USAN

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez sous ce pli copie du courrier et des pièces jointes que j'adresse ce jour à Monsieur le Préfet du Nord.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en ma sincère considération.

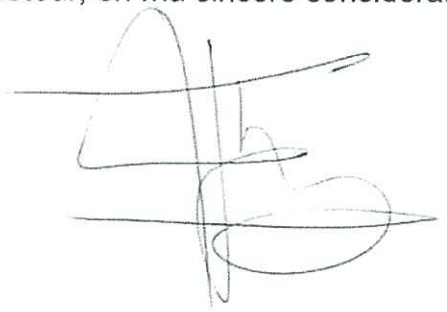

Christophe Henry
10 rue Mahieux
59114 TERDEGHEM
christophe.henry22@orange.fr
Au nom du collectif
"Terdeghem, notre bien commun"

COPIE

à Monsieur Michel Lalande
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
59000 LILLE

LRAR 1A 186 606 4716 9

TERDEGHEM, le 5 février 2021

Objet: enquête publique pour création de ZECs à TERDEGHEM

Monsieur le Préfet,

Vous trouverez en pièce jointe la délibération en date du 28 janvier 2021 du Conseil Municipal de la Commune de Terdeghem dont je suis habitant, votant à l'unanimité un avis défavorable au projet de création de 2 zones d'expansion de crues sur son territoire.

Vous trouverez également, pour bien comprendre ce rejet, les pièces suivantes :

- Le compte rendu du Conseil Municipal qui a précédé le vote (pièce jointe n°1)
- La lettre des habitants adressée à leurs élus (pièce jointe n°2)
- La pétition des habitants qui rejettent les conséquences environnementales désastreuses du projet (pièce jointe n°3). Aucun signataire n'est élu municipal ni conjoint ni descendant d'élu municipal.

Les signatures ont été recueillies sur une journée, avant la réunion du Conseil, et ce malgré les restrictions sanitaires.

Si les signatures n'ont pu être recueillies sur si peu de temps, c'est parce que les habitants de Terdeghem, qu'ils soient ou non riverains de la Moe Becque, n'ont reçu aucune information (ni avant, ni pendant l'enquête publique dont ils ignoraient l'existence)

La permanence du commissaire enquêteur n'a fait l'objet d'aucune publicité en dehors de l'affichage administratif minimal intervenu au mois de décembre et janvier derniers, quand le jour se lève à 8h30 et que le soir tombe à 16h00, en période de confinement et de couvre-feu.

L'enquête n'a été malheureusement connue que quelques jours avant sa clôture alors que plus aucune permanence téléphonique ne pouvait être assurée par le commissaire enquêteur. Si vous lisez attentivement les dates des observations sur le registre de l'enquête,

vous constaterez que les Terdeghemois ne se sont manifestés que les tous derniers jours. En pièce jointe n°4 vous trouverez une capture d'écran indiquant que la permanence téléphonique du commissaire enquêteur était complète alors que l'enquête n'était pas achevée (pièce jointe n°4)

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Copie pour information à:
-Monsieur Hervé Tourmente, Sous Préfet de l'arrondissement de Dunkerque
-Monsieur Claude Hennion, commissaire-enquêteur

PJ N°1

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 28 janvier 2021 A 19H00

Présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, François PATOU, Florence GIBAULT, Florence VERNIEST, Jean-Paul GIRAUDET, Laurent CAILLIAU, Dorothée MALESYS

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN

*

I - Désignation du ou de la secrétaire de séance
Marie-Josèphe Santrain est désignée secrétaire de séance.

*

II - Enquête publique : aménagement de Zones d'expansion de crue (ZEC) sur la commune

Intervention de l'USAN, maître d'ouvrage

Présentation du projet par Cédric DELSAUX

Généralités sur le projet

Situation sur le bassin versant de l'Yser.

La commune de Terdeghem est concernée par le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) du bassin versant de l'Yser.

Création de deux zones d'expansion de crue sur le territoire de Terdeghem afin de protéger Steenvoorde des crues de 20 ans.

Les ZEC sont des ouvrages mobiles avec des vannes automatisées.

Intervention de J-P Giraudet. Inquiétude face au projet de ZEC. Les Terdeghemois ne sont pas favorables à ce projet qui bénéficie à Steenvoorde sans qu'il y ait de contrepartie pour Terdeghem. Ce fut la même chose avec les châteaux d'eau qui ont créé une pollution visuelle pour les villageois et l'installation du gaz pour Steenvoorde qui a contribué à défoncer les rues de Terdeghem.

Aujourd'hui, ce sont les ZEC pour éviter les fortes inondations dans le centre-ville de Steenvoorde, phénomène qui s'explique en partie par le rebouchage des becques.

Aujourd'hui, les élus sont interpellés par les Terdeghemois au sujet des ZEC. Une pétition circule. Un courrier a été rédigé par un habitant de Terdeghem au sujet des inondations dans le village, constatées par huissier. Par conséquent, le projet des ZEC passe mal auprès des Terdeghemois qui s'interrogent sur un certain nombre de choses : quelle valeur auront les maisons qui seront donc potentiellement inondables ? Quel avenir pour la chèvrerie de Monsieur Gueguen dont la certification bio est soumise à un cahier des charges qui impose des surfaces de prairies qui se verront réduites par le projet.

Monsieur Giraudet insiste sur l'inquiétude des Terdeghemois qui considèrent qu'il n'y a pas eu assez de discussions.

Monsieur le Maire a d'ailleurs organisé une réunion publique le 25 janvier dernier pour répondre aux interrogations d'un petit collectif d'habitants.

Jean-Paul Giraudet affirme son opposition au projet des ZEC mais reste ouvert à la discussion pour régler la problématique hydraulique de Steenvoorde. Terdeghem est un village patrimoine donc il faut arrêter de le défigurer.

Monsieur Giraudet souhaite émettre un avis défavorable au projet et espère que le conseil municipal suivra.

Réponse de l'USAN : l'USAN ne travaille pas pour la mairie de Steenvoorde. C'est un syndicat mixte qui travaille sur le bassin versant de l'Yser.

Concernant l'inquiétude des riverains en amont, l'USAN affirme que les ZEC n'auront pas d'impact hydraulique sur le centre du village.

JP Giraudet considère que le village a déjà un souci d'inondation et que la construction de deux barrages viendra renforcer ce phénomène.

Intervention de Bernard Beun : quand les écluses sont fermées en Belgique, on observe que l'eau monte. Pouvez-vous garantir qu'il n'y aura pas d'augmentation du niveau d'eau avec les ZEC ?

Réponse de l'USAN : les justifications techniques, hydrauliques et topographiques montrent qu'il n'y aura pas d'impact à ce niveau.

Quant à la valeur des maisons, il n'y aura pas plus de perte de valeur qu'aujourdhui puisque les habitations dans le périmètre du projet sont déjà dans le PPRI (zone inondable). Les propriétaires pourront toujours se retourner contre l'USAN, c'est alors le juge qui tranchera.

Intervention de Florence Gibault. De nombreux Terdeghemois sont venus vers moi inquiets face au projet des ZEC. Peu de communication et d'échanges sur le sujet. A titre personnel, en tant qu'exploitante agricole, j'ai été mise au courant par mes parents en 2014/2015. Les propriétaires avaient été contactés à cette époque et informés sur présentation de plans.

Après cela, plus de nouvelles. La présentation de l'USAN intervient après que l'enquête publique soit terminée, ce qui n'est pas satisfaisant.

Madame Gibault évoque la problématique du refus de la DDTM de transformer une parcelle en prairie car située en zone humide. Les représentants de l'USAN affirment que cette parcelle n'est pas en zone humide.

FG évoque également la réception d'actes notariés qui présentaient un coût inférieur à celui de la promesse de vente pour des surfaces de parcelles plus importantes. L'USAN reconnaît l'erreur et fait son mea culpa sur l'acte notarié. Il y a eu des problèmes sur plusieurs actes notariés qui ne correspondaient pas aux promesses de vente.

FG considère qu'il y a de nombreuses zones de flou sur ce projet.

Intervention de Damien Defrance : la destruction d'espèces menacées (ZEC amont) constitue une problématique dont il faut également tenir compte.

Réponse de l'USAN : pas d'espèce protégées sur place. Il s'agit d'un lieu de passage ou de nourrissage. Un dossier a été fait par l'USAN pour s'assurer d'une destruction a minima et réglementaire. L'USAN assure également qu'il y aura la présence d'écologues qui se chargeront des questions de biodiversité et de préservation des espèces sur le site du projet.

Intervention de Bernard Beun. L'une des problématiques majeures dans ce projet c'est la chèvrerie Guéguen. Les terres seront inondées donc potentiellement polluées. Si l'analyse de son fromage atteste la présence de résidus de polluants, il perdra son label bio. Que fait-on dans ces cas-là ?

Réponse de l'USAN : une rencontre est organisée avec Monsieur Guéguen demain.

L'USAN rappelle également que l'emprise foncière de la Déclaration d'utilité publique (DUP) n'est pas uniquement concernée par l'expropriation. Il y a également un mécanisme de servitude qui est mis en place, en parallèle des expropriations. Dans le cadre de la servitude, il y aura une indemnité pour la perte de valeur de la parcelle et une indemnité liée à la perte de culture en raison de l'inondation. Sur les zones où l'USAN sera propriétaire, les prairies inondables pourront être mises à disposition d'exploitants.

L'objectif de l'USAN c'est d'obtenir des accords à l'amiable. Les négociations foncières sont en cours.

Intervention de Florence Focquenoy : lecture d'un courrier signé par 71 pétitionnaires.

M le Maire rappelle que le Conseil municipal va rendre son avis et le transmettre ensuite au commissaire enquêteur.

L'USAN : à la suite de votre avis, le commissaire-enquêteur va remettre son rapport à l'USAN qui devra répondre aux différents avis et réserves émis sur le projet par la rédaction d'un mémoire. Le commissaire-enquêteur rendra un avis : favorable / favorable avec recommandations / défavorable.

A l'issue de cet avis, deux décisions seront prises :

- Une décision environnementale prise par le préfet
- Une décision d'utilité publique prise par le juge du tribunal administratif. Celui-ci donne son avis au préfet, lequel prend un arrêté préfectoral (=> avril en date prévisionnelle).

*

Le conseil municipal se prononce sur le projet de ZEC par vote à bulletin secret.

Avis du Conseil municipal sur le projet de réalisation de deux zones d'expansion de crues à Terdeghem

Le conseil municipal, après avoir assisté à la présentation du projet des ZEC par les représentants de l'USAN,

Après leur avoir posé les questions nécessaires à la compréhension des enjeux et de la réalisation de celui-ci,

Après avoir voté à bulletin secret, a émis un avis négatif sur le projet par 14 voix contre et un vote blanc.

Cet avis défavorable est motivé par les remarques suivantes :

- Il existe d'autres solutions à étudier notamment sur l'EY becque, sur la becque du Ryveld et sur d'autres cours d'eau arrivant à Steenvoorde

- Scepticisme sur les potentielles inondations au centre du village à venir en raison du débordement des ZEC

- Impact environnemental : destruction de la biodiversité et des espèces protégées (la Commune refuse la dérogation accordée à l'USAN pour le déplacement des espèces protégées) et destruction du paysage (pollution visuelle)

- Inquiétude sur la pérennité de la chèvrerie bio, due à la pollution des sols liée à l'inondation des prairies et la perte de surface indispensable pour la certification AB

- Chemins de randonnée transformés en voies carrossables

- Regret d'un manque de concertation ou de réunions publiques organisées par l'USAN avant l'enquête publique

- Centre du village : petit bois souvent inondé et qui risquerait de disparaître. Projet trop proche du village

- Demande de délai supplémentaire pour la concertation et l'information des habitants

*

III - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020

Le compte-rendu du 10 décembre 2020 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

*

IV - Délibérations

~~01/2021 - OUVERTURE D'UN QUART DES CREDITS 2020 EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021~~

Délibération annulée en cours de séance

01/2021 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CCFI

Le Conseil Municipal

Vu les articles 2121-22 et 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la CCFI n° 2020/114, du 23 octobre 2020, relative à la création des commissions thématiques intercommunales,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

Propose de désigner les délégués du Conseil municipal de Terdeghem au sein des commissions thématiques de la Communauté de communes Flandre intérieure (CCFI) suivantes :

I - COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Damien DEFRANCE	**Virginie DELESTRE**

II - COMMISSION RELANCE DURABLE, COMMERCE DE PROXIMITE, MOBILITES ET PLAN VELO

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Damien DEFRANCE	**Virginie DELESTRE**

III - COMMISSION USAGES NUMERIQUES

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
François PATOU	**Jean-Paul GIRAUDET**

IV - COMMISSION ATTRACTIVITE, ARTISANAT ET RELATIONS AUX FORCES ECONOMIQUES

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Bernard BEUN	**Damien DEFRANCE**

V- COMMISSION PARCOURS DE VIE ET DE L'HABITANT

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Virginie DELESTRE	**Dorothée MALESYS**

VI - COMMISSION FINANCES, PACTE FISCAL ET FINANCIER ET ACHAT PUBLIC

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Bernard BEUN	**Irène VISTICOT**

VII - COMMISSION CULTURE

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Damien DEFRANCE	**Virginie DELESTRE**

VIII - COMMISSION TOURISME

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Damien DEFRANCE	**Virginie DELESTRE**

IX - COMMISSION RESSOURCES HUMAINES, DIALOGUE SOCIAL ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Virginie DELESTRE	**Jean-Paul GIRAUDET**

X - COMMISSION URBANISME REGLEMENTAIRE ET PLUih

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Bernard BEUN	**Damien DEFRANCE**

XI - COMMISSION HABITAT

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Virginie DELESTRE	**Dorothée MALESYS**

XII - COMMISSION VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Louis BALLOY	**Bernard BEUN**

XIII - COMMISSION AGRICULTURE ET RURALITE

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Louis BALLOY	**Laurent CAILLIAU**

XIV - COMMISSION FORMATION, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Virginie DELESTRE	**Dorothée MALESYS**

XV- COMMISSION RELATIONS AVEC LES COMMUNES ET PACTE DE GOUVERNANCE

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Bernard BEUN	**Damien DEFRANCE**

XVI - COMMISSION ORDURES MENAGERES

Délégué(e) titulaire	Délégué(e) suppléant(e)
Louis BALLOY	**Damien DEFRANCE**

03/2021 - COTISATION COMMUNALE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF,

Vu les statuts du SIECF,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 10 décembre 2020, fixant les cotisations pour l'année 2021,

Considérant que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléché son produit vers les syndicats à compter de 2015 pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants,

Considérant que la commune de Terdeghem est membre du SIECF - Territoire d'énergie Flandre,

Que le SIECF, en sa qualité de syndicat intercommunal à vocation multiple, exerce les compétences de distribution publique de gaz et d'électricité, de télécommunications et numérique, d'éclairage public et d'IRVE,

Que ce dernier a voté à l'unanimité les cotisations 2021 comme suit :

Compétence	*Montant pour 2021*	*Modalités de perception*
Electricité	*3,60 € / habitant*	*Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE**
Gaz (uniquement pour les communes desservies en gaz au 01/01/2020)	*0,60 € /habitant*	*Budgétisation ou fiscalisation*
Eclairage public (option B Maintenance)	*3,50 € /habitant*	*Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE**
IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)	*800 € / borne*	*Budgétisation ou fiscalisation ou déduction TCFE**
Télécommunications	*1,50 € /habitant*	*Budgétisation ou fiscalisation*
Numérique	*Gratuit*	*Budgétisation ou fiscalisation*

Considérant que la commune de Terdeghem adhère aux compétences suivantes :

- Electricité
- Gaz
- Télécommunications

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de budgétiser les cotisations communales dues au SIECF au titre de l'année 2021 et d'inscrire au BP 2021 les crédits correspondants.

*

V - Questions diverses

➔ Subventions aux associations 2021

Un courrier sera envoyé aux associations afin de connaître leurs programmes d'activités et leurs attentes en matière de subventions.

➔ Attribution du marché pour la création du nouveau site internet communal

Le marché est attribué à FP Comm.

François Patou indique que l'objectif est de connaître les besoins des futurs utilisateurs du site internet d'ici fin juin.

Virginie Delestré rappelle que l'objectif est de créer un espace-membre sur le site pour permettre les inscriptions école, garderie et cantine.

PJ N°2

Mesdames Messieurs les membres du conseil municipal de Terdeghem, Madame le Maire honoraire, Monsieur le Maire,

Nous sommes un groupe d'habitants de Terdeghem qui nous adressons à vous ce jour, non pas dans une logique de défiance ou d'opposition mais bien dans un esprit constructif, sollicitant solennellement votre soutien.

Nous remercions tout d'abord Florence qui a exercé auprès de nous un vrai rôle d'élue de proximité alliant écoute objective et esprit d'initiative. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Nous estimons que le projet proposé n'est pas le meilleur à plusieurs titres et vous demandons de voter défavorablement à l'impact environnemental de ces ZECs telles que présentées.

Nous ne nions pas le risque d'inondation encouru par l'agglomération de Steenvoorde, d'autant plus qu'en amont, certaines zones de Terdeghem sont préalablement impactées par des inondations régulières lors d'épisodes pluvieux importants. En effet, la Moe becque et ses deux petits affluents (l'un venant des pentes du Ryveld, l'autre, venant du petit Bruxelles) contribuent tous trois, dans des proportions certes différentes, à la montée des eaux en aval.

Nous constatons même des inondations régulières de plusieurs parcelles (du bois de l'impasse du bois ou en amont de la rue Mahieux), et de la Moe becque côté Récollets alors que dans le même temps il n'y a aucune inondation à Steenvoorde.

Comme vous avez déjà dû le constater, le bois de l'impasse du bois, au Nord du village est désormais régulièrement inondé. Il est donc dommage de traiter un problème bien plus loin en aval du village et d'y dépenser autant d'argent public sur un seul ouvrage, alors que des solutions complémentaires, bien en amont, pourraient être étudiées et profiteraient à tous, c'est-à-dire à Steenvoorde, mais aussi à Terdeghem.

Plusieurs petits ouvrages pourraient être étudiés :

- Celui proposé très fortement dimensionné à la baisse
- Sur la Moe becque en amont du village côté récollet
- Sur le ruisseau venant des pentes du Ryveld
- Mais aussi route de Saint Jean sur l'Ey becque.

Les passages de chaussée de la Moe becque (impasse du bois et Rue Mahieux) pourraient également être redimensionnés afin de ne pas bloquer les écoulements des eaux.

Ces solutions auraient aussi l'avantage de limiter à un seul endroit les emprises parcellaires, diminueraient les risques en cas de problème (avarie, dysfonctionnement ...) sur un seul ouvrage, et limiteraient les impacts écologiques. Il serait dommage de voir ainsi le bois de l'impasse du bois, disparaitre d'ici 10 ou 20 ans, tant nous constatons qu'il est désormais noyé à chaque épisode pluvieux. Or, ce bois protège le village des tempêtes hivernales, il lui donne une plus-value indéniable (y compris écologique et patrimoniale).

L'enquête publique s'est limitée à la présentation technique de solutions situées uniquement en aval du village. Donc les documents qui y sont présentés, quand ils sont considérés individuellement, peuvent sembler probants. (Encore que l'un d'eux précise tout de même qu'il faudra déroger à l'impact environnemental négatif).

A notre sens, il faudrait adopter une vision plus large et de façon moins réductrice, car les documents actuels ne répondent qu'à des solutions bien définies sans se prononcer sur d'autres solutions possibles.

Une démocratie est vivante quand sa représentation élue propose aux administrés un débat serein et constructif, dans l'intérêt collectif. Vous êtes nos élus et portez, nous le savons que trop, la responsabilité de vos décisions, pour nous, mais aussi pour les prochaines générations de Terdeghemois.

Vous seuls avez le choix de dire non, pour prendre du temps, pour bâtir ensemble avec nous un projet qui ne sera non plus seulement basé sur des expertises techniques mais aussi sur notre expertise d'usage d'habitants fiers et impliqués dans notre village.

Terdeghem est notre bien commun.

Pour conclure, nous vous souhaitons de voter en responsabilité pour l'intérêt collectif de Steenvoorde et de notre village de Terdeghem.

Prenez le temps, prenons le temps. Réfléchissons ensemble sur d'autres pistes qui pourront alors faire l'objet d'autres études techniques.

Votre décision ultime en sera d'autant plus partagée et acceptée.

Bien sincèrement

PJ N°3

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent **un avis défavorable** concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

NUNS Marie 144 place Saint Martin	
BERTHILIER Dominique 106 Place Saint Martin	
NUNS Nicolas 144 place saint Martin	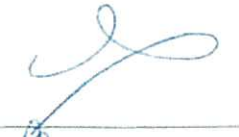
DEKERVEL, Danielle 156 Place S'Martin	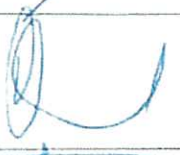
HENRY Christophe. 10 rue Mahieux	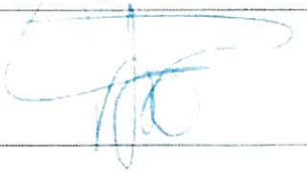
HENRY Abel 10 rue Mahieux	
AAHOUDTS Manette 30 rue Mahieux Terdeghem	Mme Hmoudts
Robert Hmoudts. 30 rue Mahieux	
GEGUEN Agnes 927 route du Waeghebrugge	
Huizeel Blandine 123 route d'Becke Terdeghem	Huizeel

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent **un avis défavorable** concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

Catry de Guillaume 74 Place Saint Martin.	
WYCKAERT Jean Luc 53 Rue Mahieux	
Wyckaert Sylvie 53 Rue Mahieux Terdeghem	
CATRYCKE Julie 74 place St Martin	
WICKAERT Michael 1399 route du Wagebrugge Terdeghem	
GUÉGUEN LANDE Jaie 827, route du wagebrugge 59 114 TERDEGHEM	
FRANCOIS Isabelle 221 ch. du Dry Houck 59114 TERDEGHEM	
Dominique Majcherczak 113 rue Mahieux	
Bernard MAJCHERCZAK 113 Rue Mahieux	
LEGRAND Pierre 91 Rue Mahieux	

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent **un avis défavorable** concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

CALOONE Jean 1234 rte d'Eecke	
EECKHOUT Frédéric 362 route d'Eecke	
BLANCHART Yvonne 932, rue d'Eecke Terdeghem	
EECKHOUT Elodie 1362, route d'Eecke	
RAUWEL Annie 291 route de Waeghebrugge	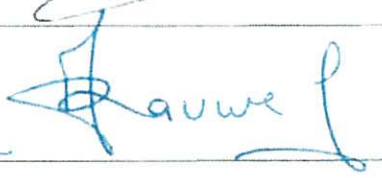
CAROLUS Jacques 8 place St Martin	
Mr DEMON Jean-François 166 place St Martin 59 111 TERDEGHEM	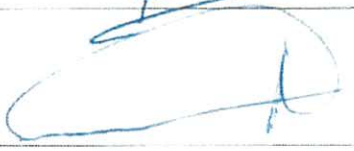
ANQUEVE Marguerite 1307 route de l'Ermitage	
AMOUREUX Christian 1307 route de l'Ermitage	
DEVEUIL Cécile 156, place St Martin	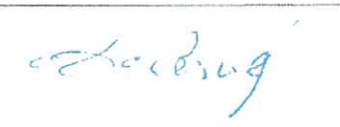

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent **un avis défavorable** concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

SNAET Pierre 93, rue A. Daudet 59114 TERDEGHEM	
NACKAERTS Odile 93 rue A - Daudet 59114 TERDEGHEM	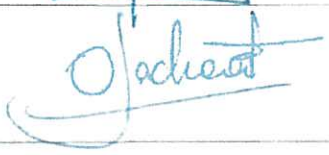
SNAET Romane 93 rue A Daudet 59114 TERDEGHEM	
JANAS Sylvain 135 route de St Sylvestre Cappel 59114 TERDEGHEM	
JANAS Séverine 135 rte de St Sylvestre Cappel 59114 TERDEGHEM	
Julien MARQUILLIER 521 Chemin du Christ 59 114 TERDEGHEM	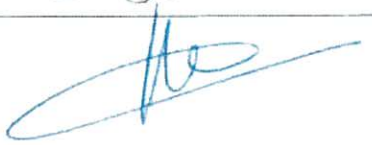
Laura Marquillier 521 chemin du Christ 59 114 Terdeghem	
VERRAES Sienna 516 chemin du Christ 59114 Terdeghem	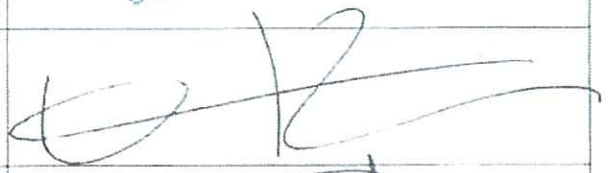
ODINOT Jean Luc 599 chemin du Dry Hauck 59 114 TERDEGHEM	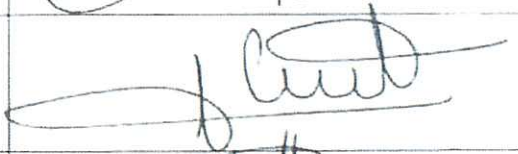
ODINOT Brigitte 599, chemin du Dry. Hauck 59114 TERDEGHEM	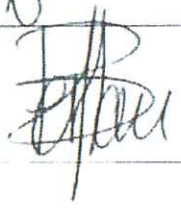

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent **un avis défavorable** concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

COMMEYNE JOEL 129 Impasse Du Bois	
Commeyne Viviane 129 Impasse du Bois	
Rubbelynck Pascale 122 Impasse du Bois	
Rubbelynck Pascal 122 Impasse du Bois	
Rouzet Huguette 56 Place St Martin	
Rousel Agnes 56 place St Martin	
Commeyne Céline 9, route de la Roome	
Ducley Kenny 9, route de la Roome	
M? et Mme Prouvé 111, route de la Roome	
LAMAYE CHRISTIAN 11e Rte de la Roome	

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent **<u>un avis défavorable</u>** concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

Valerie SANSEN 2 place St Martin Terdeghem	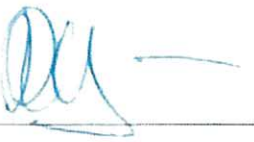
Ludovic SANSEN 2 place St Martin Terdeghem	
Guillaume Pécriaux 20 place St Martin Terdeghem	
20 Pécriaux 20 place St Martin Terdeghem	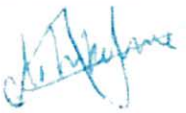
Allart Serge 42 Rue Maubeuge.	
Richaux Grégory 176 place St Martin Terdeghem	
Riaux Séverine 176, place St. Martin Terdeghem	
Henry Hoste 10 rue Martin Terdeghem	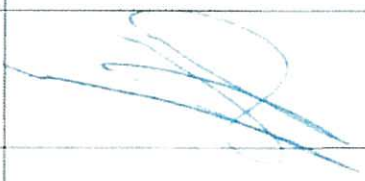

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent <u>un avis défavorable</u> concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

Defrancq Delphine 134 place Saint Martin	
Michael Defrancq 134 place Saint Martin	
Defrancq Célie 134 place Saint Martin	
Steve Bypache [redacted] Place Saint Martin	
Celine Baeuden Place Saint Martin	
Cequerlée Christine Taverne Straete	
[redacted] MAYEUX Taverne Straete Angèle	
Jacques MAYEUX Taverne Straete	
DEFEBVRE Nathalie 1431 chemin de ceinture	

JANVIER 2021

Les soussignés, tous habitants de Terdeghem, émettent **un avis défavorable** concernant la demande d'autorisation environnementale, pour la réalisation des deux Zones d'Expansion de Crues à Terdeghem.

Les villageois, qui ont élu leurs Conseillers Municipaux, espèrent qu'ils tiendront compte de leur avis au moment du vote.

DUCLAY DOMINIQUE 43 Rue A. Daudet 59114 Terdeghem.	
GEORGE Michel 342 Rte de St Sylvestre Cappel 59114 Terdeghem	
TETAERT Corinne 342 rte St Sylvestre Cappel 59114 Terdeghem	

PJ N°4

Registre Demat.fr — Réalisation de 2 zones d'expansion de crues à Terdeghem (USAN)

PRÉSENTATION | ENQUÊTE PUBLIQUE | DOCUMENTS | OBSERVATIONS

MODALITÉS

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

en date du 10 novembre 2020
de M. Simon FETET
Télécharger l'arrêté

Commissaire-enquêteur

M. Claude HENNION

Participez à l'enquête publique sur ce registre
du 01/12/2020 14:00
au 19/01/2021 17:00

Clôture de l'enquête publique dans

01 | 06 | 35 | 46
jours | heures | minutes | secondes

DÉPOSEZ VOTRE OBSERVATION

DÉROULEMENT

Permanences Téléphoniques : Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations par téléphone à la date et heure du rendez-vous pris préalablement.

COMPLET : IL N'Y A PLUS DE PLACES DISPONIBLES

Lieux d'enquête et permanences

Lieux d'enquête : Un exemplaire du dossier d'enquête (complet ou allégé) au format papier ou numérique sera consultable dans les lieux d'enquête indiqués ci-dessous aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public (cliquez sur le lieu concerné)

Permanences : Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux lieux de permanence aux dates et heures indiquées ci-dessous (cliquez sur le lieu concerné)

Département Nord (59)

TERDEGHEM

Siège de l'enquête publique
Mairie

Commissaire enquêteur
M. Claude HENNION

Annexe 20

Gmail

hennion claude <chbalaruc@gmail.com>

Délibération de Terdeghem

20

2 messages

LALANDE Francoise PREF59 <francoise.lalande@nord.gouv.fr> 23 février 2021 à 09:38
À : claudehennion46@gmail.com
Cc : VENOT Isabelle PREF59 SP DUNKERQUE <isabelle.venot@nord.gouv.fr>, "WOLICKI Celine (Adjointe)" <celine.wolicki@nord.gouv.fr>

Bonjour Monsieur Hennion,

Je vous transmets ci-joint la délibération du conseil municipal de Terdeghem du 28 janvier 2021 complétée par le compte-rendu de la séance.

Cordialement

Françoise LALANDE
Bureau des Relations avec les Collectivités Territoriales

Tél : 03 28 20 59 61
Courriel : francoise.lalande@nord.gouv.fr

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Préfecture de Dunkerque

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr
prefetnord
prefet59
prefethdf

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

CM de Terdeghem 28 janvier 2021.pdf
160K

hennion claude <claudehennion46@gmail.com> 23 février 2021 à 10:29
À : LALANDE Francoise PREF59 <francoise.lalande@nord.gouv.fr>
Cc : VENOT Isabelle PREF59 SP DUNKERQUE <isabelle.venot@nord.gouv.fr>, "WOLICKI Celine (Adjointe)" <celine.wolicki@nord.gouv.fr>
Cci : Hennion Claude <CLAUDEHENNION46@gmail.com>

MERCI BEAUCOUP
Bonne journée

Avec mes remerciements

Claude Hennion

mel: claudehennion46@gmail.com

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 28 janvier 2021 A 19H00

Présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, François PATOU, Florence GIBAULT, Florence VERNIEST, Jean-Paul GIRAUDET, Laurent CAILLIAU, Dorothée MALESYS

Président de séance : Bernard BEUN

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe SANTRAIN

*

I - Désignation du ou de la secrétaire de séance

Marie-Josèphe Santrain est désignée secrétaire de séance.

*

II - Avis du Conseil municipal sur le projet de ZEC

Le conseil municipal se prononce sur le projet de ZEC par vote à bulletin secret.

Avis du Conseil municipal sur le projet de réalisation de deux zones d'expansion de crues à Terdeghem

Le conseil municipal, après avoir assisté à la présentation du projet des ZEC par les représentants de l'USAN,

Après leur avoir posé les questions nécessaires à la compréhension des enjeux et de la réalisation de celui-ci,

Après avoir voté à bulletin secret, a émis un avis négatif sur le projet par 14 voix contre et un vote blanc.

Cet avis défavorable est motivé par les remarques suivantes :

- Il existe d'autres solutions à étudier notamment sur l'EY becque, sur la becque du Ryveld et sur d'autres cours d'eau arrivant à Steenvoorde

- Scepticisme sur les potentielles inondations au centre du village à venir en raison du débordement des ZEC

- Impact environnemental : destruction de la biodiversité et des espèces protégées (la Commune refuse la dérogation accordée à l'USAN pour le déplacement des espèces protégées) et destruction du paysage (pollution visuelle)

- Inquiétude sur la pérennité de la chèvrerie bio, due à la pollution des sols liée à l'inondation des prairies et la perte de surface indispensable pour la certification AB

- Chemins de randonnée transformés en voies carrossables

- Regret d'un manque de concertation ou de réunions publiques organisées par l'USAN avant l'enquête publique

- Centre du village : petit bois souvent inondé et qui risquerait de disparaître. Projet trop proche du village

- Demande de délai supplémentaire pour la concertation et l'information des habitants

*

III - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020

Le compte-rendu du 10 décembre 2020 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

*

IV - Délibérations

~~01/2021 - OUVERTURE D'UN QUART DES CREDITS 2020 EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021~~

Délibération annulée en séance

Terdeghem, le 28 janvier 2021

Avis du Conseil municipal sur le projet de réalisation de deux zones d'expansion de crues à Terdeghem

Le conseil municipal, après avoir assisté à la présentation du projet des ZEC par les représentants de l'USAN,

Après leur avoir posé les questions nécessaires à la compréhension des enjeux et de la réalisation de celui-ci,

Après avoir voté à bulletin secret, a émis un avis négatif sur le projet par 14 voix contre et un vote blanc.

Cet avis défavorable est motivé par les remarques suivantes :

- Il existe d'autres solutions à étudier notamment sur l'EY becque, sur la becque du Ryveld et sur d'autres cours d'eau arrivant à Steenvoorde

- Scepticisme sur les potentielles inondations au centre du village à venir en raison du débordement des ZEC

- Impact environnemental : destruction de la biodiversité et des espèces protégées (la Commune refuse la dérogation accordée à l'USAN pour le déplacement des espèces protégées) et destruction du paysage (pollution visuelle)

- Inquiétude sur la pérennité de la chèvrerie bio, due à la pollution des sols liée à l'inondation des prairies et la perte de surface indispensable pour la certification AB

- Chemins de randonnée transformés en voies carrossables

- Regret d'un manque de concertation ou de réunions publiques organisées par l'USAN avant l'enquête publique

- Centre du village : petit bois souvent inondé et qui risquerait de disparaître. Projet trop proche du village

- Demande de délai supplémentaire pour la concertation et l'information des habitants

Le Maire

Bernard Beun

Annexe 21

Mme Marie NUNS
144 Place Saint Martin
59114 TERDEGHEM
06.78.84.43.26

à Monsieur Claude HENNION
Commissaire Enquêteur
Préfecture du Nord
59000 LILLE

21

TERDEGHEM, le 2 février 2021

LRAR n°1A 1673043425 1

Objet : Projet de réalisation de 2 zones d'expansion de crues à TERDEGHEM par l'USAN

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez sous ce pli copie du courrier et des pièces jointes que j'adresse ce jour à Monsieur le Préfet du Nord.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en ma sincère considération.

Marie NUNS.

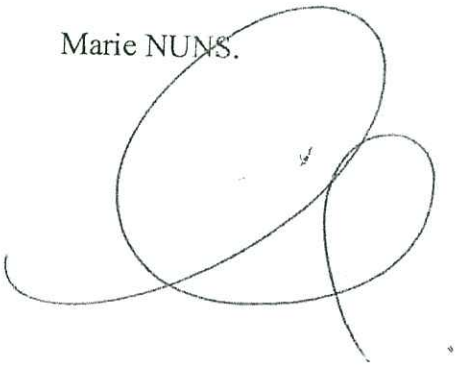

Mme Marie NUNS
144 Place Saint Martin
59114 TERDEGHEM
06.78.84.43.26

COPIE

à Monsieur le Préfet du Nord
Préfecture du Nord
59000 LILLE

TERDEGHEM, le 2 février 2021

LRAR n°1A 1673043424 4

Objet : Projet de réalisation de 2 zones d'expansion de crues à Terdeghem par l'USAN

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous solliciter pour vous alerter de graves manquements au bon déroulement de l'enquête publique et vous faire part d'évènements survenus depuis la clôture de ladite enquête démontrant :

- Qu'une étude approfondie des risques d'inondations et crues régulières de la Moe Becque au centre village de TERDEGHEM est nécessaire,
- Que l'enquête de l'USAN ne mentionne ni le projet de lotissement de 15 parcelles sur une pâture située en centre village, non loin de la Moe Becque alors qu'il aura fatalement une incidence sur le débit de celle-ci, ni le projet de lotissement de 69 parcelles sur un terrain situé en bordure de l'Ey Becque à SAINT SYLVESTRE CAPPEL (cf pièce jointe n°1)
- Que les calculs réalisés par l'USAN sont faux. Ils s'appuient sur un logiciel de modélisation comportant un modèle unique dont le technicien de l'USAN n'a pu nous fournir l'algorithme. Cette démarche ne répond donc pas à une démarche scientifique. De ce fait, se baser sur l'expertise d'usage des riverains aurait été plus probant. A ce jour, ces ouvrages n'ont pas fait leur preuve pour Merville-Caudescure (cf pièce jointe n°2)
- Que les ouvrages vont sacrifier la Chèvrerie de Terdeghem, l'une des deux seules exploitations biologiques du village, qui fait vivre une famille de 6 personnes, en inondant 30% de ses pâtures
- Que les ouvrages sont inutiles là où ils sont placés. La crue vicennale de la Moe Becque est sans corrélation avec les inondations des 27 maisons et de l'entreprise à protéger sur STEENVOORDE (par ailleurs, l'USAN n'indique pas l'origine des inondations de STEENVOORDE ni si son réseau hydraulique est correctement entretenu)
- Qu'aucune alternative n'est sérieusement proposée et étudiée dans le rapport de l'USAN

A l'appui de mes affirmations, vous trouverez en pièce jointe le procès-verbal d'huissier de justice (cf pièce jointe n°3) qui a constaté ce 28 janvier 2021 :

- Les inondations sur le centre village de TERDEGHEM

- Le niveau de débordement de la Moe Becque à l'emplacement de la ZEC 2 correspondant à crue vicennale calculée par l'USAN alors qu'il ne s'agissait pas d'une crue vicennal (débordement de 20,2 mètres sur la rive droite au niveau de la chèvrerie)
- L'absence d'inondation sur Steenvoorde aux endroits que les ouvrages sont censés protéger, e notamment l'entreprise steenvoordoise située à l'endroit présumé le plus critique

De plus, je vous joins les observations de Me PELLETREAU, avocat au barreau de Paris, dans son mail du 1er février 2021 (cf pièce jointe n°4)

En complément, je tiens à vous informer qu'il n'y a eu aucune communication faite par la Municipalité aux habitants de TERDEGHEM ni même aux conseillers municipaux qui ne fréquentent pas la Mairie en temps de Covid. La seule présentation de l'USAN en séance de Conseil Municipal n'a eu lieu qu'une fois l'enquête publique terminée et à huis clos. Si peu d'observations de Terdeghemois ont été déposées au registre, ce n'est pas par désintérêt mais par manque d'information.

Pour preuve, seule 1 conseillère sur 15 a émis des observations en toute fin d'enquête alors qu'une fois le sujet présenté par l'USAN, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité un avis défavorable. Une seule personne s'est abstenue.

Enfin, je n'ai pas trouvé dans le rapport de l'USAN l'analyse coût/bénéfice ni la gestion de la fin de vie des ouvrages.

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir demander à vos services de me recevoir avec mon avocat.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en ma sincère considération.

Marie NUNS.

Copie pour information à :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Madame Edith Staelen, vice-présidente de l'USAN et adjointe à la mairie de Steenvoorde chargée de l'Hydraulique,

Monsieur Eric Fisse, Directeur de la DDTM Nord,

Monsieur le Maire de Terdeghem

PIECE JOINTE
N°1

extrait VDN

< HAZEBROUCK >

Réservé aux Abonnés

Terdeghem: Les dernières annonces d'Irène Visticot ont concerné le giratoire et le futur lotissement

Après avoir annoncé la candidature de Bernard Beun à la tête de la liste qui se présentera aux prochaines municipales, Irène Visticot, qui ne briguera plus le fauteuil de maire, a évoqué les travaux du nouveau giratoire qui verra le jour au carrefour de la RD 37 et la RD 37a à proximité d'une enseigne commerciale.

Patrick Patou (Clp) | Publié le 22/01/2020

Partager Twitter

< HAZEBROUCK >

Réservé aux Abonnés

Une opération de 69 logements prévue au village de Saint-Sylvestre-Cappel

La communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) a déterminé un nouveau plan local d'urbanisme pour les villes et les villages du territoire. Une enquête publique est menée jusqu'au 7 octobre. En attendant, nous sommes allés voir les projets de construction de logements dans chaque commune. Aujourd'hui, à Saint-Sylvestre-Cappel, où il est prévu la réalisation à terme d'au moins 69 logements dans le prolongement du tissu urbain existant.

Patrick Patou (Clp) | Publié le 23/09/2019

f 6 partages Partager Twitter

La Lys en crue, des inondations à Merville

PIÈCE JOINTE N°2

En raison des pluies de jeudi 5 mars et des jours précédents, le niveau de la Lys est très haut. Depuis ce matin, à Merville, certaines routes de campagne, notamment du côté de La Caudescure sont coupées à la circulation.

Par Audrey Rohrbach-Minette | Publié le 06/03/2020

915 partages Partager Tweeter

Le niveau de la Lys au Pont de Pierre en milieu d'après-midi, vendredi 6 mars.

La Borre Becque

Une fois les digues arasées, les berges de la Borre Becque ont été remaniées en pente douce de façon à permettre un meilleur débordement dans les ZEC mais aussi pour créer des milieux à l'interface eau/berge. Les berges sont très rapidement colonisées spontanément par une végétation très variée et adaptée à des conditions d'hydrométrie changeante. Des plantations ont été réalisées avec des espèces locales pour reconstituer la ripisylve* de la Borre Becque et notamment des Saules têtards.

Les frayères

6 zones de frayères* ont été aménagées sur 2,13 ha afin de favoriser la reproduction du Brochet, espèce repère pour le bassin versant de la Borre Becque. Le Brochet sert d'indicateur pour évaluer la bonne santé du milieu aquatique. En effet, il est estimé que si cette espèce peut vivre et se reproduire dans le milieu alors toutes les autres espèces accompagnatrices le pourront également.

La frayère est une dépression rendue plus humide que le reste des zones par terrassement et la création de fossés en contre-pente pour le maintien de l'eau. L'eau doit y rester pendant minimum 40 jours avec une profondeur de 20 cm à 1 m. Le Brochet se reproduit en février/mars et pond ses œufs sur les herbes immergées pendant cette période.

La gestion des espaces

L'USAN met en place un plan de gestion afin de permettre de maintenir dans la durée les objectifs de l'aménagement. Cette gestion sera volontairement orientée en faveur de la préservation de l'environnement.

Les prairies sont valorisées en agriculture par fauche exportatrice ou pâturage extensif avec des partenariats avec des agriculteurs locaux. L'agriculture biologique et le développement des races locales y sont également encouragés. L'usage d'engrais, de pesticides sont interdits. La chasse est également interdite. Seul un contrôle des nuisibles est organisé afin de garantir la stabilité des digues. Ces digues et les ouvrages hydrauliques font l'objet d'une réglementation très spécifique et un entretien leur est associé avec des visites de contrôle.

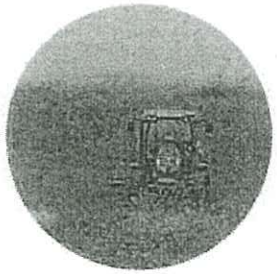

USAN

Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)

☎ 03 20 50 24 66
usan@usan.fr
www.usan.fr

Lexique

** ZEC = zone d'expansion des crues*
** SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*
** PAPI = Programme d'Action pour la Prévention des Inondations*
** Ripisylve = ensemble de la végétation (arbustes, arbres) présente sur la berge*
** Frayère = zone de reproduction des poissons*

Mac Munro 06 30 36 41 76

Zones d'Expansion des Crues de la Borre Becque

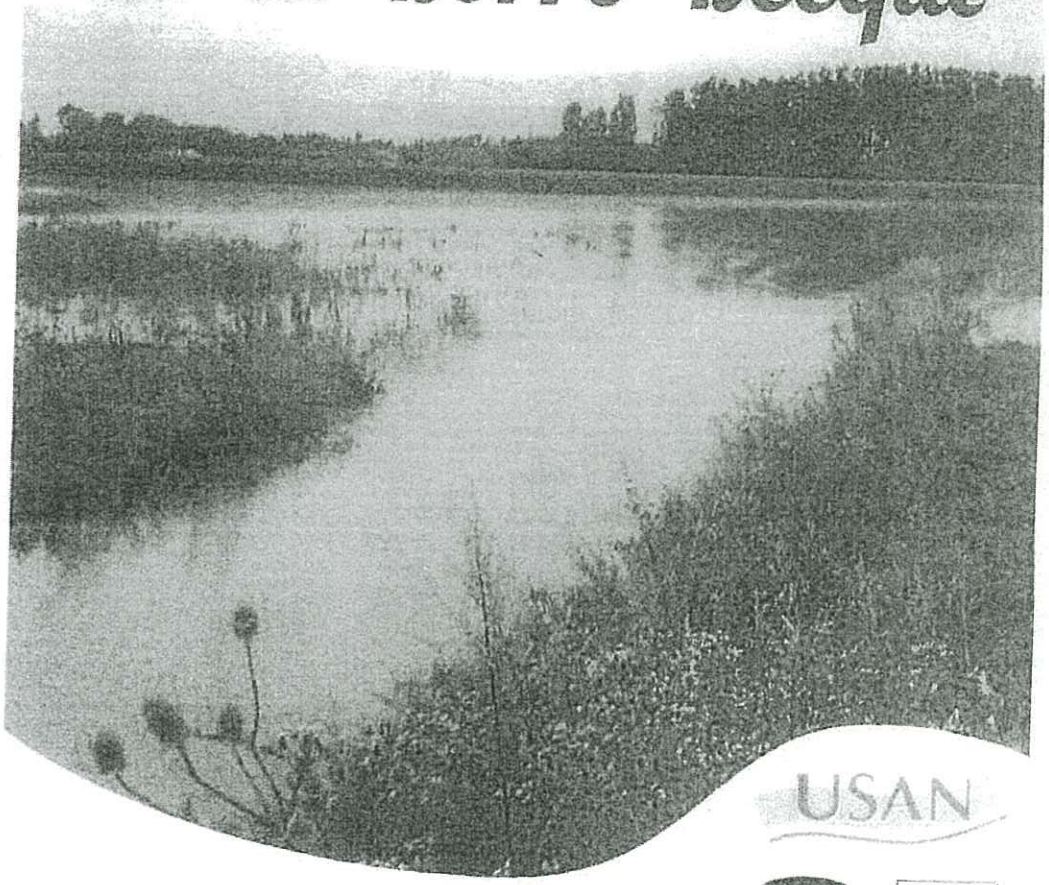

USAN

l'Europe s'engage en Nord-Pas-de-Calais avec le FEDER

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La lutte contre les inondations

La reconquête environnementale

Suite aux inondations récurrentes à Merville, le Syndicat Mixte du SAGE* de la Lys (SYMSAGEL) a lancé en 2002, un plan de gestion globale des écoulements et des crues de la Bourre. L'une des préconisations majeures de l'étude était la **réalisation de zones d'expansion de crue** sur l'amont du bassin versant dans le secteur d'Hazebrouck basé sur un **principe de ralentissement dynamique des crues.** En 2004, l'USAN s'est porté maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet d'une envergure de 550 000 m³ sur le linéaire de la Borre Becque entre Borre, Hazebrouck et Vieux Berquin.

Ce projet intervient dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI*)** de la Lys (programme 2007-2013). Depuis plus de 10 ans, la gouvernance locale a mobilisé les acteurs (élus, financeurs, techniciens) pour la réalisation de ce projet de 7,1 millions d'euros à **vocation hydraulique mais également écologique** en vue de la restauration des fonctionnalités écologiques du champ naturel d'expansion des crues.

L'USAN a réalisé les travaux entre janvier 2013 et novembre 2015.

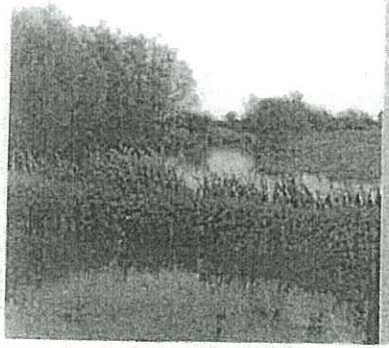

Objectifs

- Limiter les risques d'inondations pour les populations présentes en aval notamment sur Caudescure et Merville.
- Résoudre des désordres hydrauliques secondaires d'inondations de réseaux ou voiries par la réfection des digues en parallèle de la Borre Becque.
- Restaurer le champ naturel d'expansion des crues et les milieux aquatiques associés (zones humides, prairie inondable...)

La solidarité de bassin versant amont/aval est largement favorisée dans ce projet. La création de cette zone d'expansion des crues répond à elle seule à 50 % des objectifs de réduction du risque d'inondations sur ce bassin versant avec un volume de stockage optimal de 547 200 m³.

Principe de fonctionnement

Un système de 4 Zones d'Expansion des Crues (ZEC*) a été créé le long de la Borre Becque. Le fonctionnement des ZEC s'apparente à un fonctionnement naturel de débordement dans le lit majeur avec une optimisation des volumes de rétention notamment grâce à l'implantation de 2 ouvrages de régulation dans le lit mineur et au maintien de digues de pourtour et en parallèle du cours d'eau.

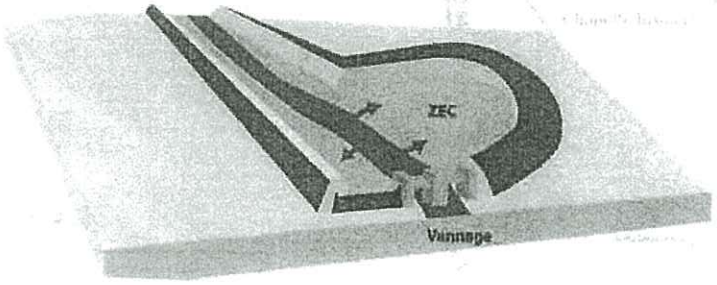

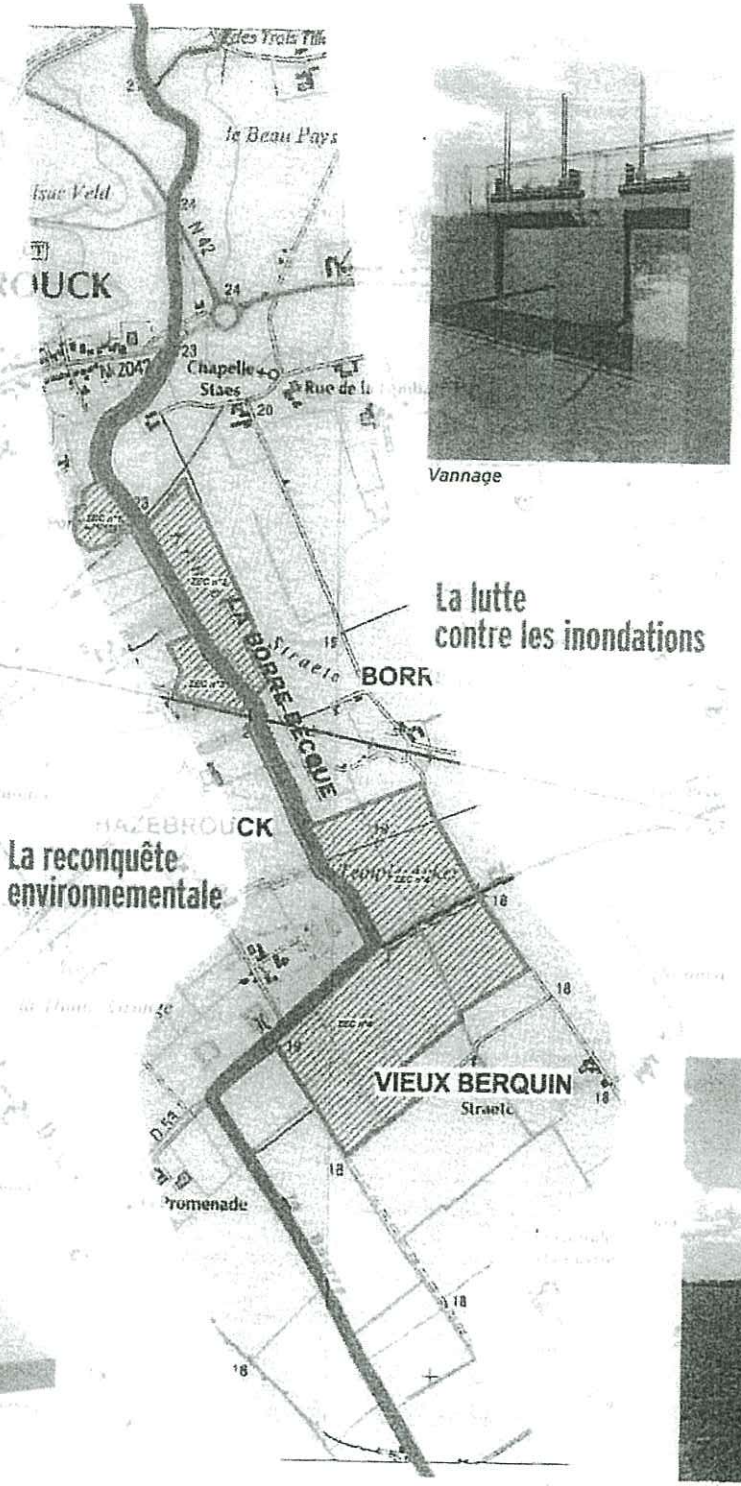

Vannage

Les aménagements sont dimensionnés et optimisés pour des crues hivernales de fréquence décennale, vicennale et centennale et des crues estivales (type pluie d'orage) de fréquence décennale et centennale. Ces crues sont considérées comme les plus pénalisantes sur ce bassin versant.

Sur les inondations, l'influence principale correspond à l'évènement d'occurrence centennal de type pluie d'orage pour lequel les débordements sont diminués de 35 cm sur Caudescure – hameau de Merville - (débordement annulé) et de 20 cm sur Merville – bourg.

Le ralentissement dynamique c'est quoi ?

Le principe est de retenir l'eau excédentaire des crues dès l'amont du bassin versant ce qui permet d'écrêter les pics de crues et ainsi de diminuer le risque d'inondation pour les activités et enjeux en aval.

Les nouveaux milieux

Avant la création de ces ZEC, l'espace était endigué et composé principalement de champs cultivés. L'ouverture du cours d'eau sur 1,6 km environ a permis de le reconnecter à son lit majeur et de restaurer des zones humides et des prairies inondables.

Les prairies inondables

Les ZEC sont en eau uniquement lors des crues. Des prairies ont donc été reconstituées sur 41 hectares environ. Certaines zones, plus humides, ont permis le développement naturel de roselières qui sont très intéressantes pour l'accueil et la reproduction des oiseaux.

L'intégration paysagère de l'aménagement a été respectueuse des éléments déjà présents naturellement. Le maillage de fossés existants a été maintenu ainsi que la végétation patrimoniale en place : Butomes en ombelle (espèce protégée), Saules « têtard », roselières... Ils feront l'objet d'une gestion adaptée.

Ces éléments patrimoniaux ont été complétés par des haies, implantées sur 3,21 km avec une mixité d'essences locales non seulement dans un but paysager mais aussi afin de favoriser la biodiversité (Cornouiller sanguin, Eglantier, Fusain d'Europe, Prunellier, Troène commun, Saule marsault, Noisetier, Erable champêtre).

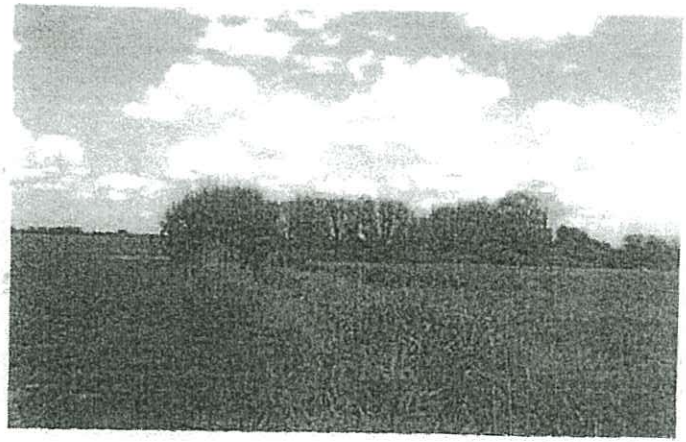

PIECE JOINTE
N° 3

AUXILIACT
Huissiers de Justice Associés

LE VINGT HUIT JANVIER
DEUX MILLE VINGT ET UN

À la requête de :

Monsieur NUNS Nicolas, Jean-Pierre, Marie,
née le 17 Juin 1977 à SECLIN
Et Madame NUNS Marie, Marguerite, Christiane
née le 24 juin 1978 à LILLE
Demeurant ensemble 144 Place Saint-Martin à TERDEGHEM (59114)

Lesquels m'exposent :

Ils sont propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation sis 144 Place Saint-Martin sur la commune de TERDEGHEM (59114).

La commune de TERDEGHEM est entourée de plusieurs becques. La Moe Becque et l'Ey Becque se rejoignent sur la commune de STEENVOORDE.

Ces cours d'eau débordent et inondent tout ou partie de la commune de TERDEGHEM.

Afin d'assurer la sauvegarde des droits respectifs des parties et de justifier envers tous ceux qu'il appartiendra des zones inondées, ils me requièrent de me rendre sur place afin de procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée, Amandine WILPOTTE, Huissier de Justice salariée de la Société par Action Simplifiée AUXILIACT, Huissiers de Justice associés, dont le siège est au 6, Place Jeanne d'Arc – 59190 HAZEBROUCK,

Me suis rendue ce jour à dix heures quinze, commune de TERDEGHEM (59114), 144 Place Saint-Martin, et où étant en présence de :

- ***Monsieur NUNS Nicolas, propriétaire***

J'ai procédé aux constatations requises comme suit :

Monsieur NUNS m'indique que la commune de TERDEGHEM étant entourée de becques, elle est régulièrement inondée.

Il me précise que la commune de STEENVOORDE est également concernée par ce risque d'inondations.

Par conséquent, l'USAN (Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord) préconise l'installation de deux zones d'expansion de crues sur la Moe Becque.

Les zones d'implantation des zones d'expansion de crues (ZEC) sont matérialisées en rouge sur le schéma ci-après reproduit.

Monsieur NUNS me précise que la commune de TERDEGHEM, en l'absence de ces ouvrages de retenue d'eaux, étant déjà largement sujette aux inondations, il craint que l'édification des ZEC n'aggrave le problème.

Le projet de construction des ZEC a fait l'objet d'une enquête publique.

Monsieur NUNS m'indique que toutefois les habitants de TERDEGHEM ont été mis au courant tardivement.

De plus, il m'indique ne pas avoir été en mesure de prendre attache avec le commissaire-enquêteur.

En effet, Monsieur NUNS m'expose s'être rendu sur le site internet www.registre-dematerrialise.fr

Depuis cette plate-forme, il était impossible de prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur alors même que l'enquête publique n'était pas terminée.

Je joins au présent procès-verbal un mail et une capture d'écran communiquées par les requérants (Annexe n°1).

IMPASSE DU BOIS :

Je constate que l'eau traverse la chaussée de l'Impasse du bois.

De part et d'autre, la Moe Becque est sortie de son lit.

Le bois situé à ma gauche et la pâture située à ma droite sont inondés.

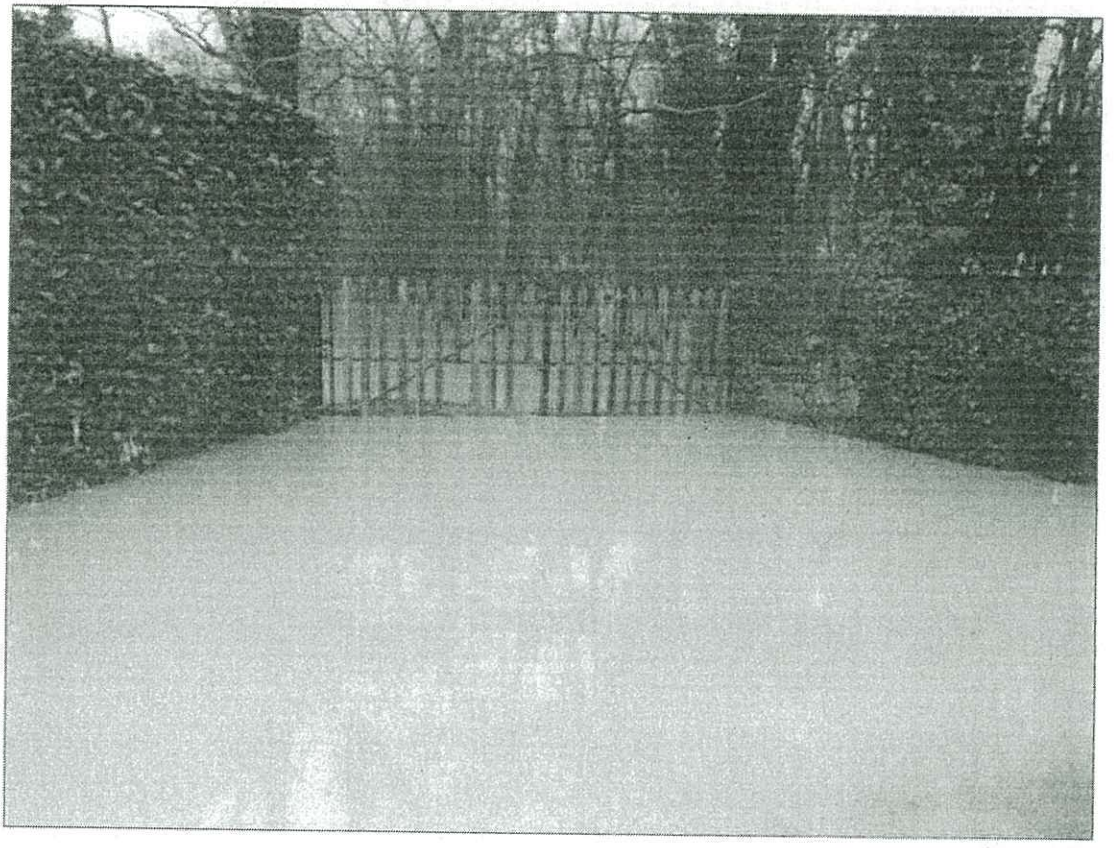

Le jardin de l'habitation situé à l'angle de la Place Saint-Martin et de l'Impasse du bois est immergé d'eau.

L'eau atteint la hauteur de l'assise du banc.

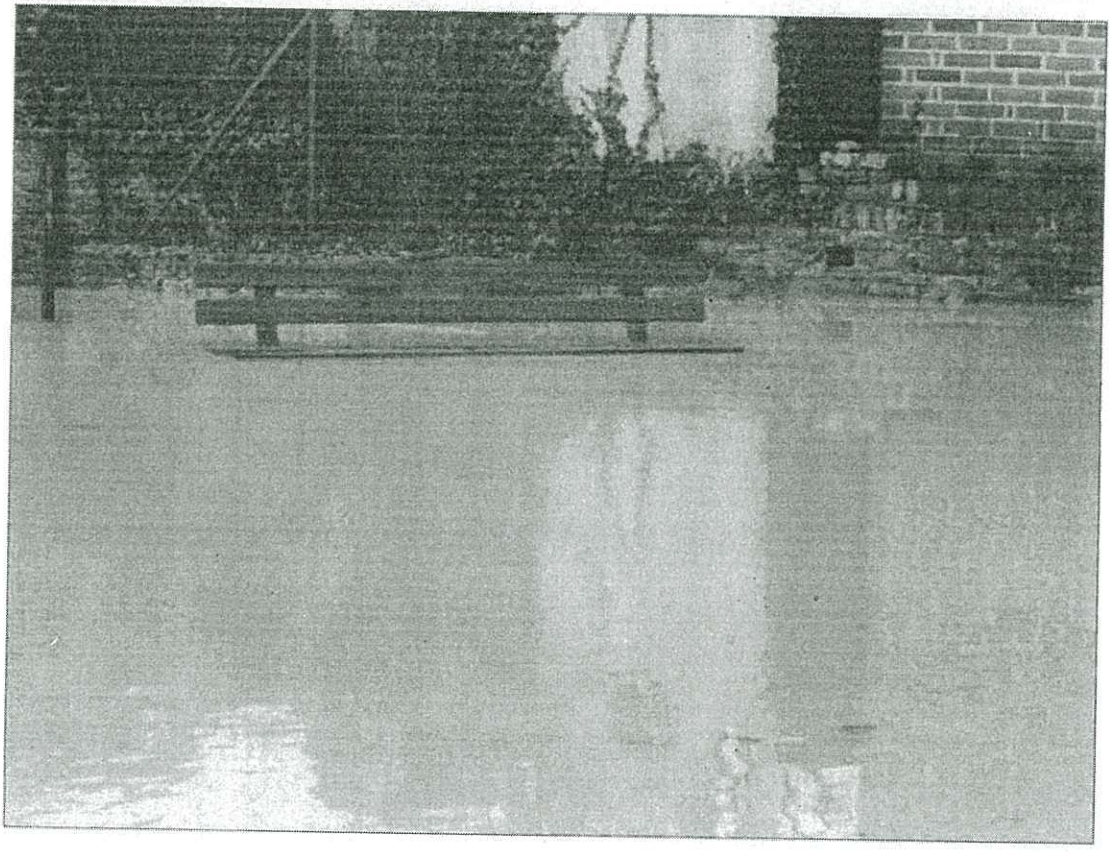

Je me rends dans le jardin de l'habitation du requérant.

Depuis le fond de la parcelle, je tire des photographie du bois précédemment décrit.

ROUTE DE L'ERMITAGE :

À ce niveau, la route croise une becque.

Je constate qu'elle est sortie de son lit et qu'elle inonde la chaussée.

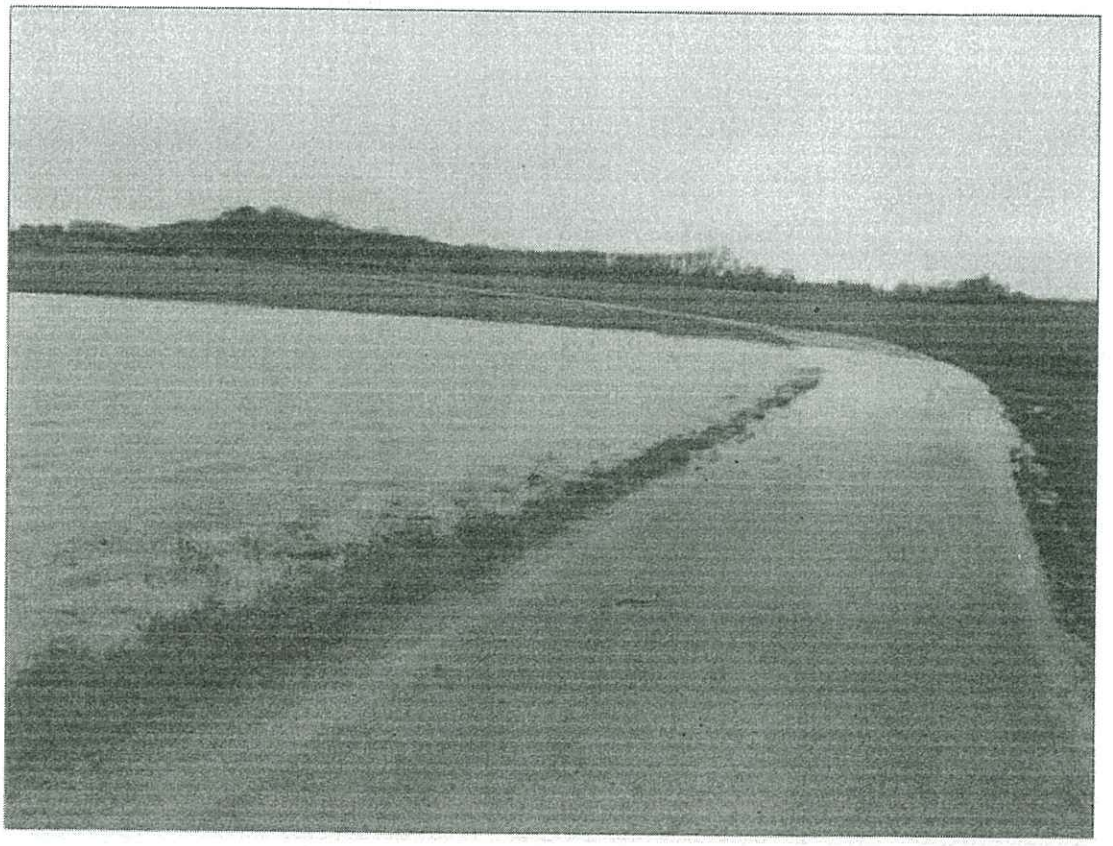

ANGLE ROUTE DE ST-SYLVESTRE CAPPEL ET ROUTE DU WAEGHEBRUGGE :

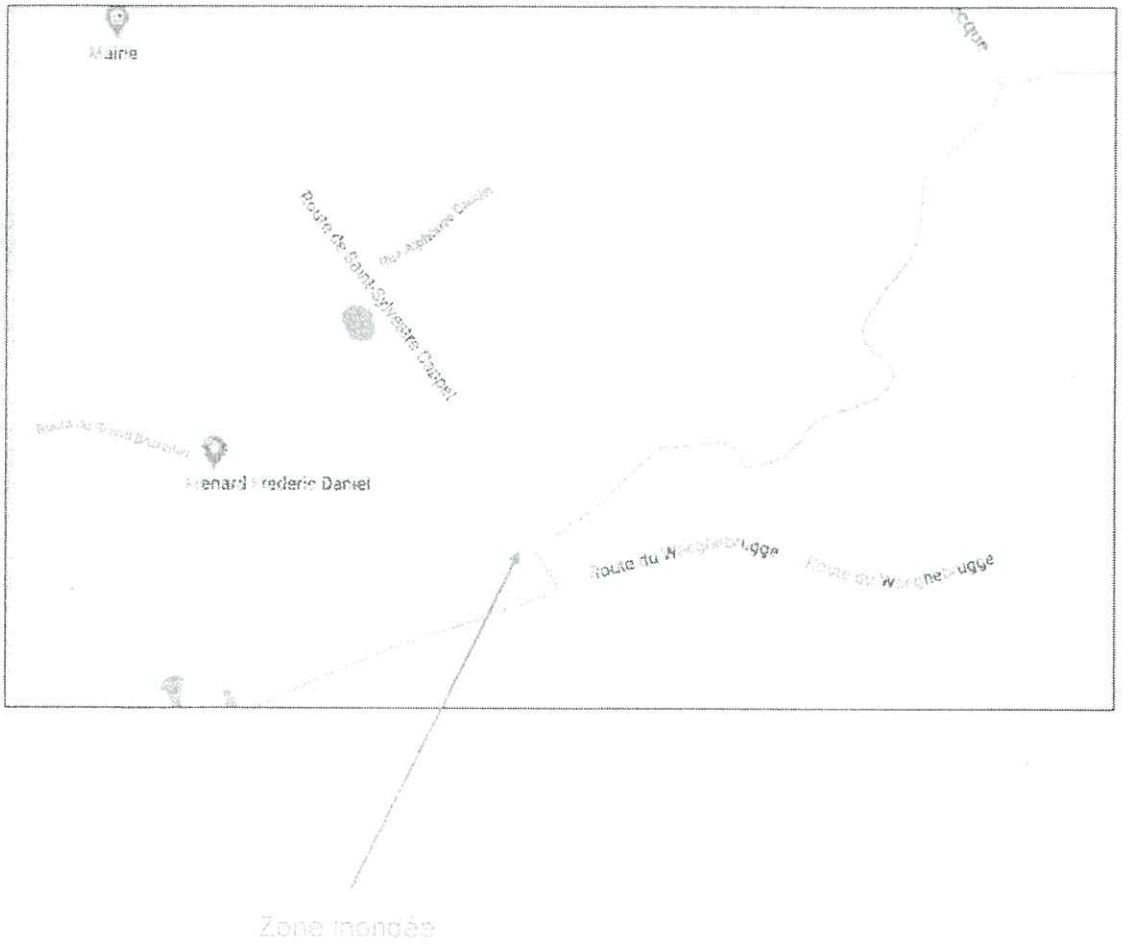

Je constate que la Moe Becque déborde.

La pâture adjacente est gorgée d'eau.

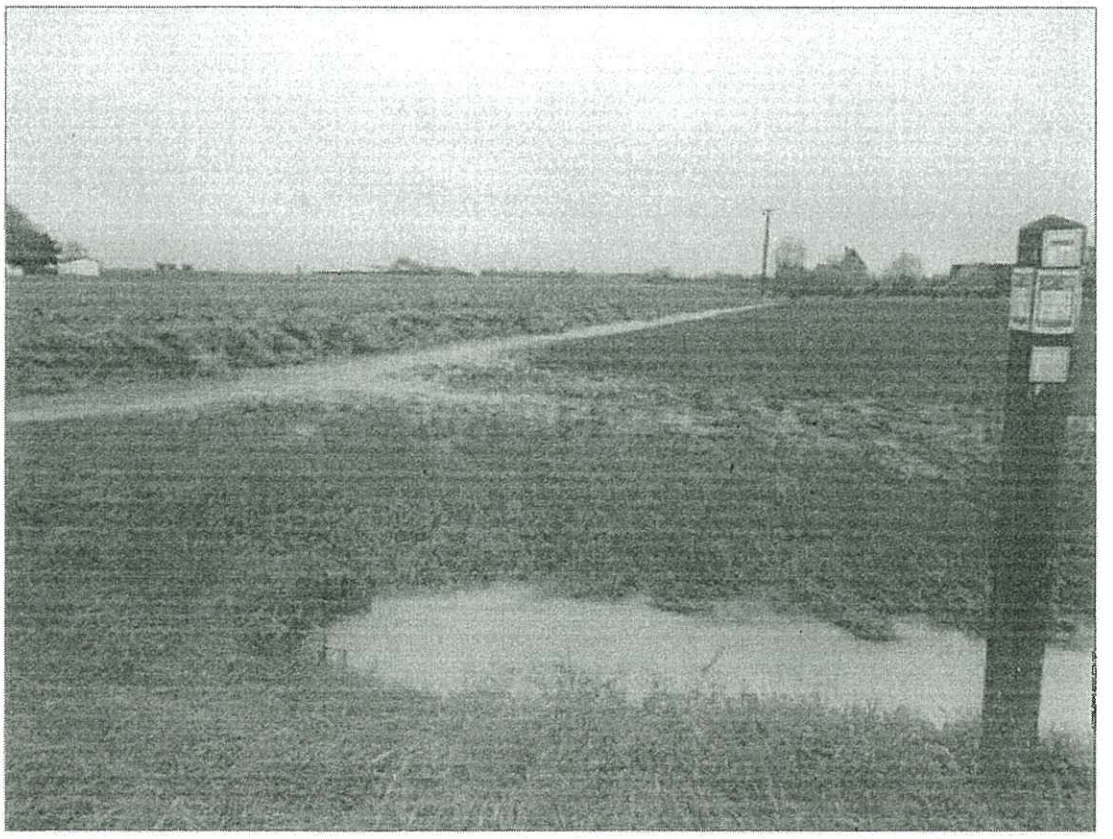

EXPLOITATION AGRICOLE 927 ROUTE DU WAEGHEBRUGGE :

Sur place, je rencontre Monsieur Ignace GUÉGUEN qui exploite une chèvrerie bio.

Il m'invite à visiter sa cave qui était inondée sur environ vingt centimètres de hauteur.

Je constate qu'un congélateur a été placé sur des parpaings et que ces derniers sont presque entièrement mouillés.

Je constate que le sol de la cave est humide et qu'une pompe à évacuation d'eau est en marche.

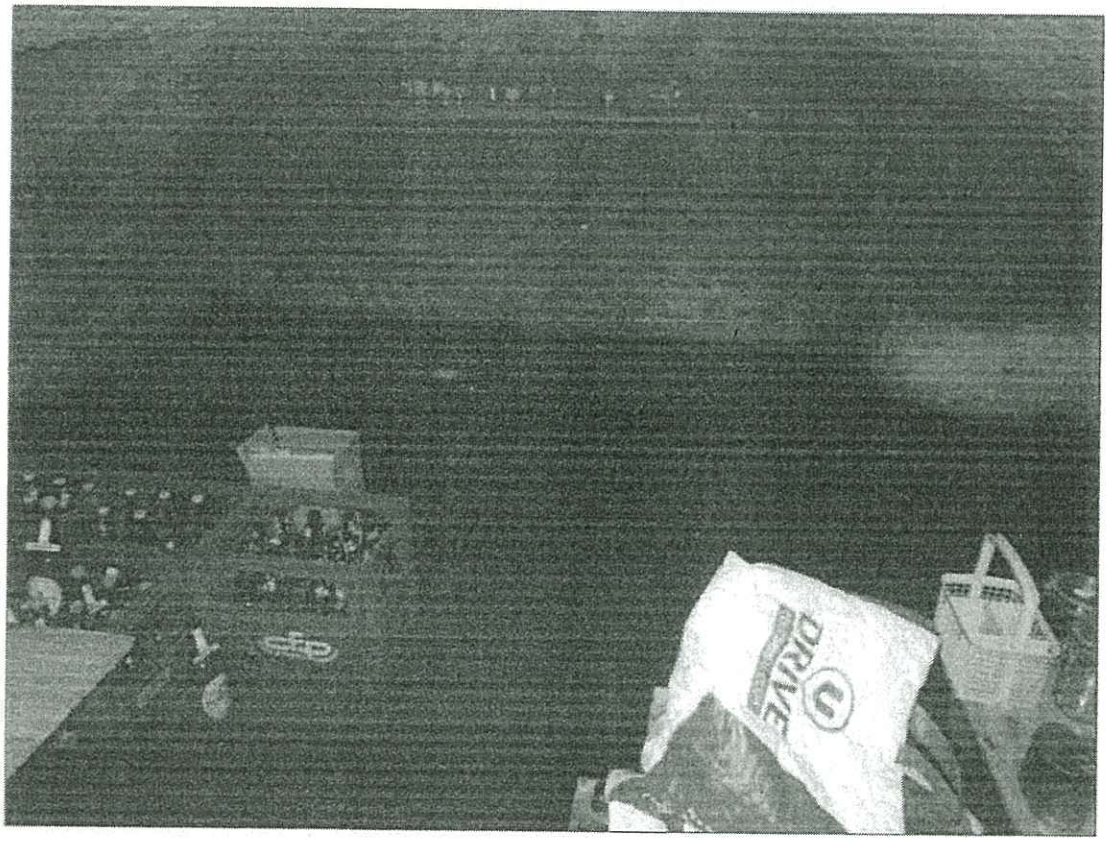

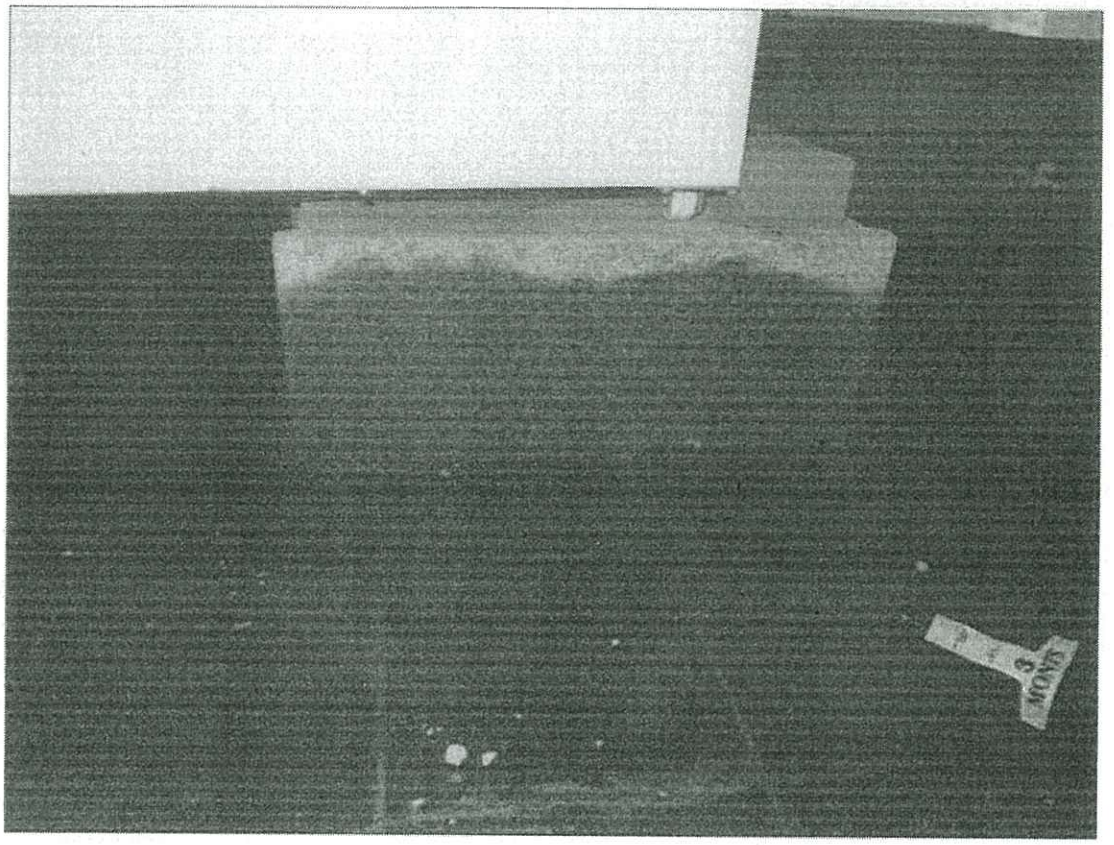

Je me rends dans la pâture située au fond de la parcelle de Monsieur Ignace GUÉGUEN.

Celle-ci longe la Moe Becque.

Je constate que la pâture est gorgée d'eau.

La Moe Becque est sortie de son lit et inonde une partie de la pâture.

Monsieur Ignace GUÉGUEN m'indique que le niveau de l'eau a déjà largement baissé depuis ce matin.

En outre, Monsieur Ignace GUÉGUEN m'expose qu'une des ZEC doit être édifiée à proximité de sa pâture.

Ce projet prévoyant d'exproprier 30% de sa surface de pâturage, cela affecterait la certification bio de son élevage.

COMMUNE DE STEENVOORDE :

Un rapport de l'USAN localise sur un schéma les enjeux protégés par les ZEC.

Ce rapport précise protéger 27 habitations et une entreprise.

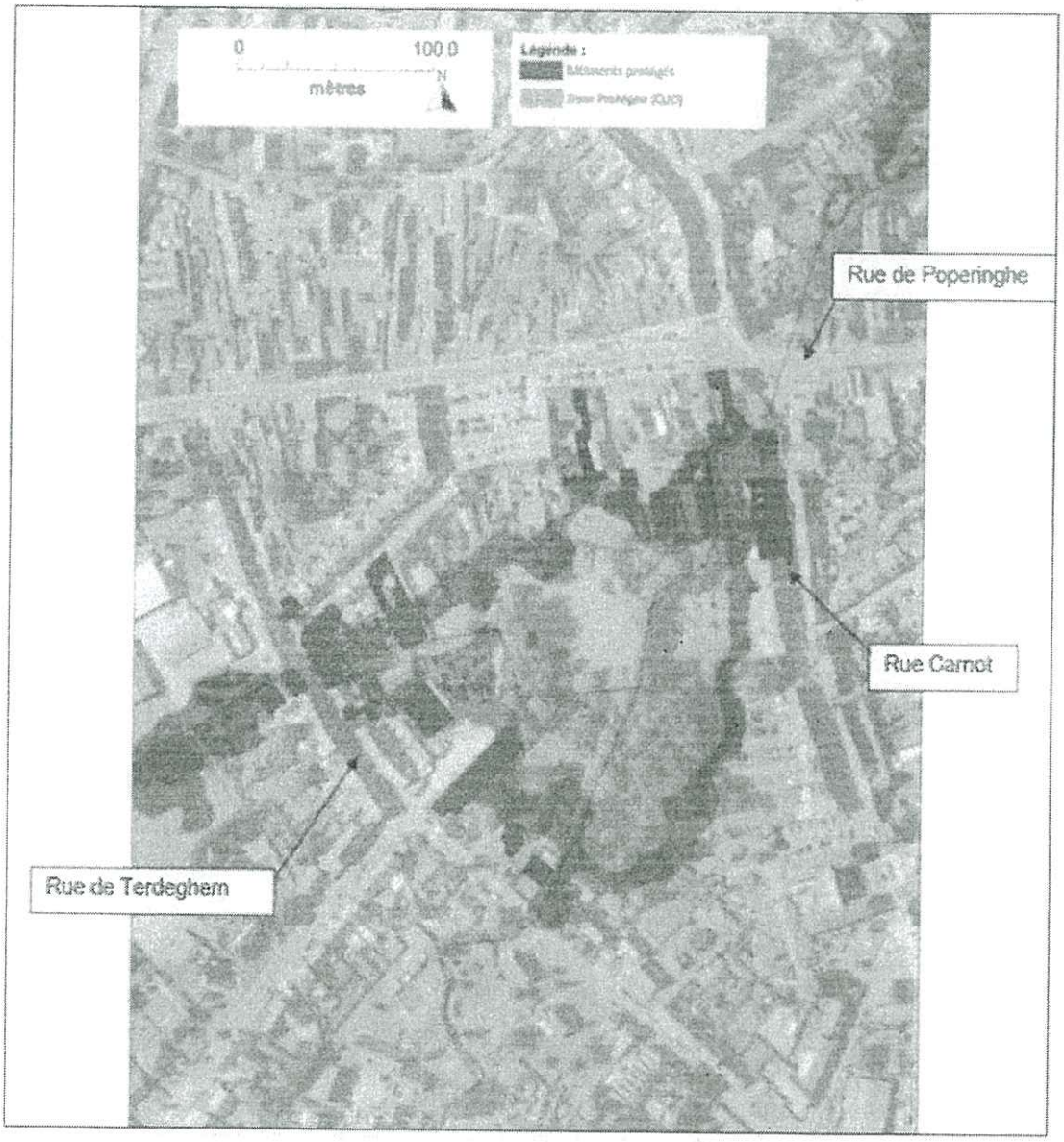

Je me rends :

- Rue de Poperinghe
- Rue Carnot
- Rue Saint-Jean
- Avenue Foch
- Rue de Terdeghem
- Rue Neuve

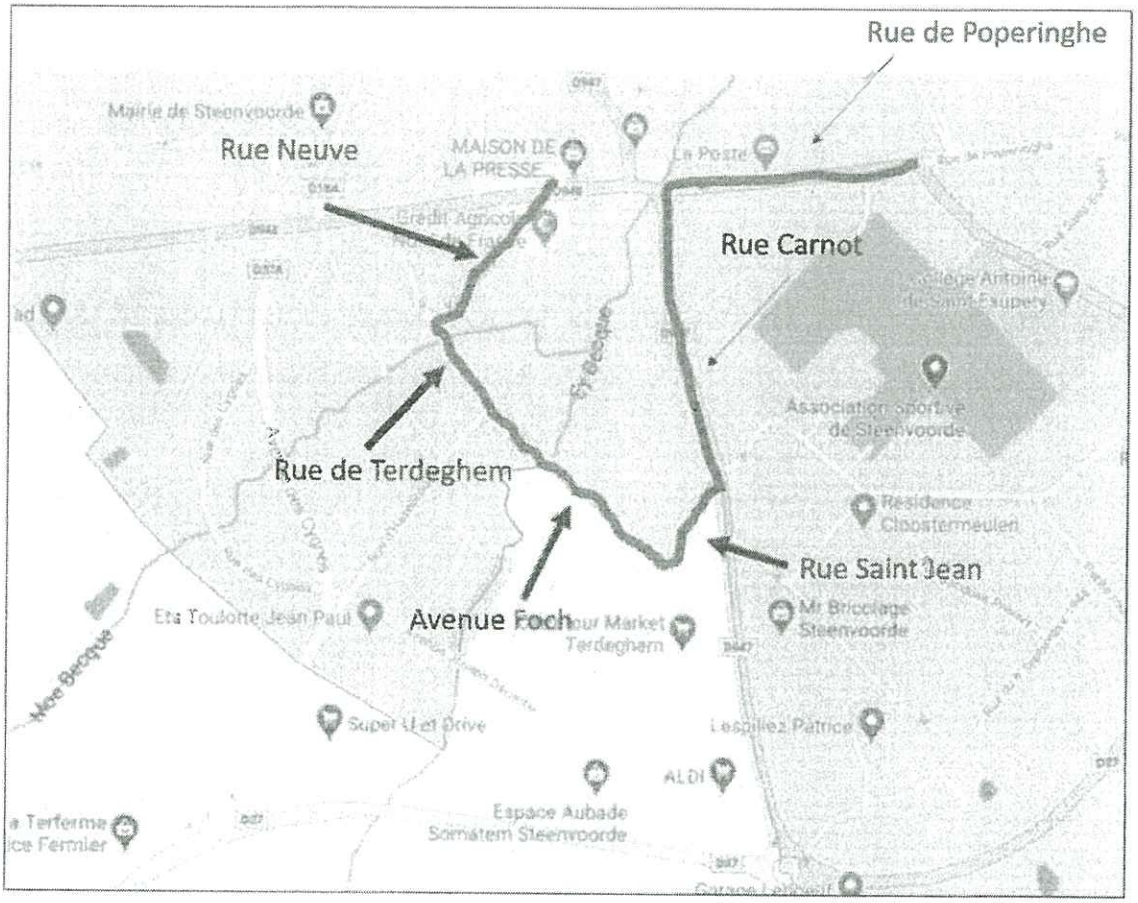

Je constate qu'aucune de ces zones n'est inondée.

La société TRACONORD est située Avenue Foch à STEENVOORDE.

La cour est visible depuis la rue.

Cette dernière n'est pas inondée.

ROUTE DEPARTEMENTALE D37 :

Je me rends le long de la route départementale D37.

L'Ey Becque déborde également de son lit sur les zones indiquées sur le schéma ci-dessous.

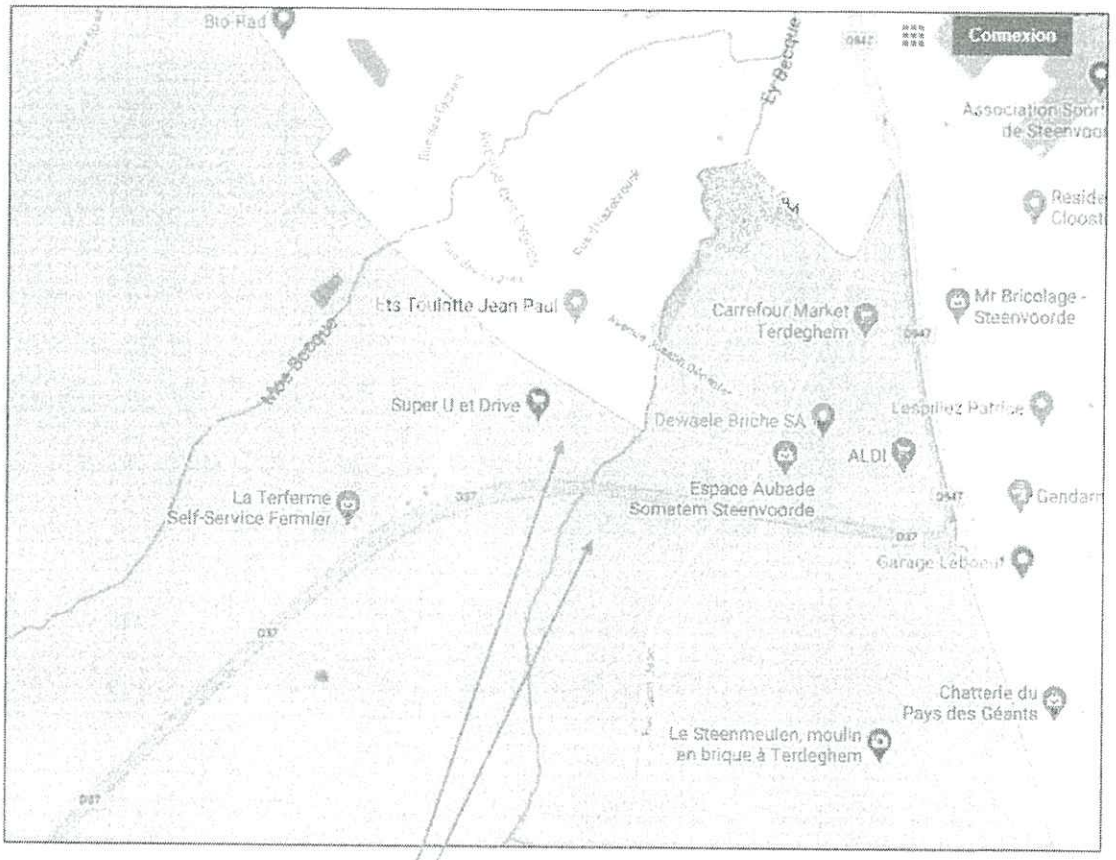

Zones inondées

J'effectue les mêmes constatations à proximité de l'échangeur d'accès à l'autoroute A25 en direction de LILLE.

Je relève que la quantité l'eau est particulièrement importante à ce niveau.

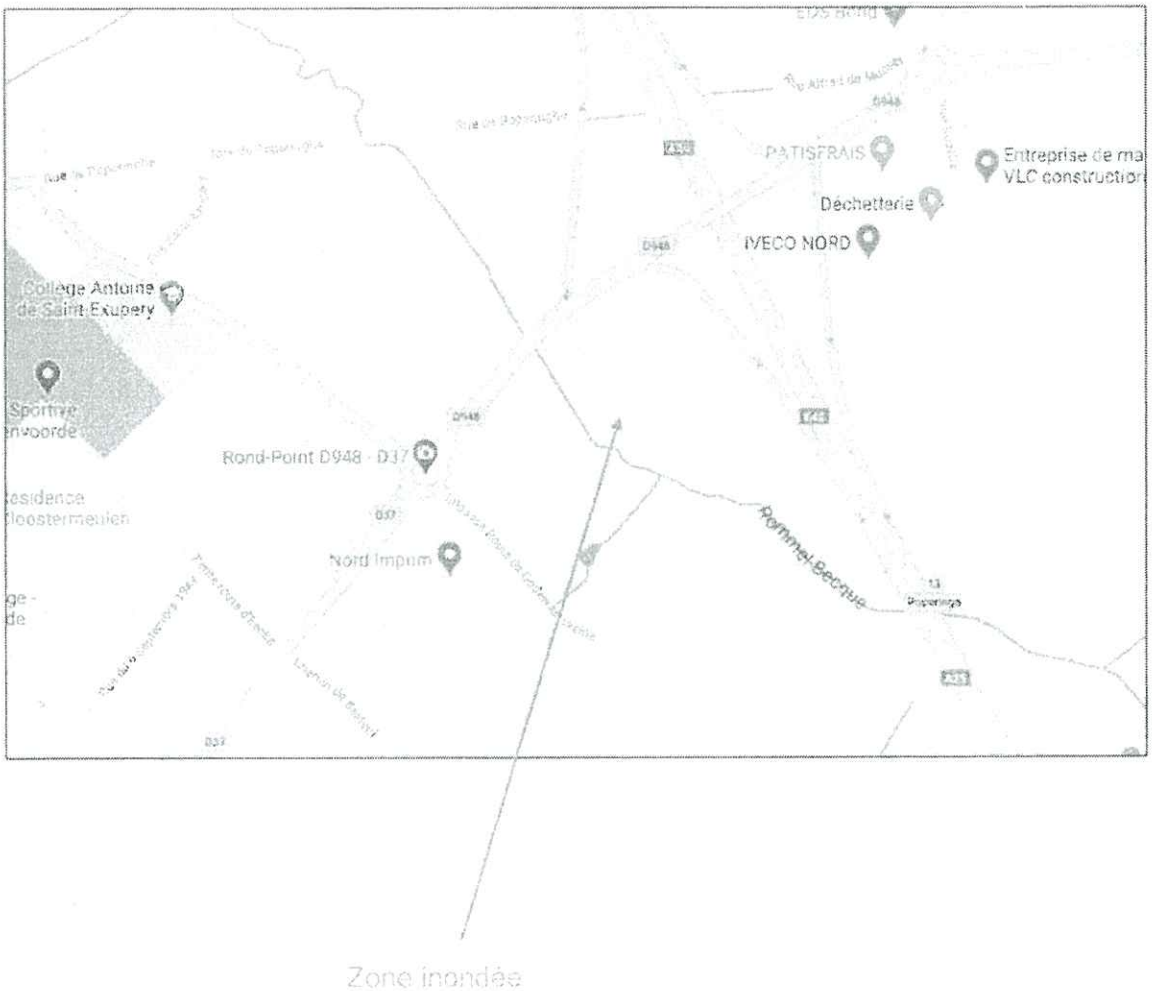

ET LE PREMIER FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN :

Je soussignée, Amandine WILPOTTE, Huissier de Justice salariée de la Société par Action Simplifiée AUXILIACT, Huissiers de Justice associés, dont le siège est au 6, Place Jeanne d'Arc – 59190 HAZEBROUCK,

Je me suis rendue à onze heures quarante à TERDEGHEM, 927 Route du Waeghebrugge.

Sur place, je rencontre Monsieur Ignace GUÉGUEN qui exploite une chèvrerie bio.

Il m'invite à le suivre dans la pâture située derrière son exploitation le long de la Moe Becque.

Lors de mon passage du 28 janvier, j'ai pu constater que la Moe Becque était sortie de son lit jusqu'à atteindre un sapin se situant sur la gauche.

(Photo du 28 janvier 2021)

Ce jour, je procède à la mesure de la distance existant entre le sapin, niveau le plus haut de l'eau à l'heure de mon passage, et le centre du lit de la Moe Becque.

La distance est de 20,20 mètres.

Entre le sapin et hêtre, la distance est de 3,50 mètres.

Ces constatations terminées, je me suis retirée et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de droit.

Amandine WILPOTTE

PIECE JOINTE N°4

contenu du message

de "Sylvain Pelletreau" <pelletreau@richelieuavocats.com>
à "Nicolas NUNS" <nicolas.nuns@orange.fr>
date 01/02/21 18:05
objet RE: projet de lettre en construction au prefet

Cher Monsieur,
Merci pour votre projet de courrier au Préfet.
Je pense qu'il est nécessaire de vous appuyer sur l'avis de la MRAE qui souligne parfaitement les insuffisances du dossier de l'USAN.

En effet, voici les éléments que j'ai pu relever :

- **La compatibilité du projet avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yser et avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois Picardie n'est pas établie**
- Le dossier ne présente aucune alternative au projet
- Le projet comporte des impacts importants sur des espèces protégées
- **L'autorité environnementale recommande d'approfondir la démarche environnementale en étudiant un projet moins impactant.**
- L'évaluation des impacts du projet sur la faune et la flore n'est pas cohérente et doit être reprise
- Les ouvrages ne sont pas localisés sur les cartes de l'étude d'impact ; il est donc difficile d'appréhender l'impact de ceux-ci sur les espèces et les milieux
- **Les travaux vont donc détruire des habitats très riches, fonctionnels et peu représentés dans le secteur et qui ne seront pas tous compensés**
- Il n'est pas démontré que le projet n'aura pas d'impact sur le réseau Natura 2000

A ce stade, il faut peser surtout sur le préfet pour qu'il prenne acte du fait que le dossier de l'USAN est insuffisant et incomplet. L'étude d'impact a notamment pour objectif d'éclairer l'autorité décisionnaire pour qu'elle prenne sa décision (autorisation ou refus).

Le constat d'huissier que vous avez fait réaliser renforce l'idée de l'inutilité (inefficacité) des mesures et aménagements prévus, puisque la ville de Steenvoorde n'a pas été touchée par les inondations jeudi dernier. Ceci renforce donc l'idée de l'insuffisance de l'étude d'impact.

Enfin, je finirai le courrier en demandant un rendez-vous avec les services de la préfecture.

En l'état du dossier et au vu de l'avis de la MRAE, il ne semble pas que le projet puisse être autorisé.

Restant à votre disposition,

Bien à vous

Sylvain Pelletreau
Avocat associé
Spécialisé en droit de l'environnement
Chargé d'enseignement à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Richelieu

Paris - Laval - Reims
40, Boulevard Edgar Quinet 75014 Paris - Palais B502
22, rue Courmeaux 51100 Reims
Std. : + 33.(0)1.47.70.13.06 / Port. + 33.(0)6.22.82.36.70
pelletreau@richelieuavocats.com
https://www.richelieu-avocats.fr/
Blog

Proud to be a
MEMBER OF IR GLOBAL
The worlds largest exclusive professional services network

CONFIDENTIALITÉ

Les informations contenues dans ce courriel et le cas échéant ses annexes sont de nature confidentielle, soumises au secret professionnel, et destinées à l'usage exclusif de son(ses) destinataire(s). Si vous n'en êtes pas le destinataire, vous êtes informé que toute divulgation, reproduction, distribution ou autre utilisation de cette communication est strictement interdite. Richelieu Avocats décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié. Si vous recevez cette communication par erreur, nous vous remercions de prendre contact par téléphone ou retour de courriel immédiatement avec Richelieu Avocats.

De : Nicolas NUNS <nicolas.nuns@orange.fr>
Envoyé : lundi 1 février 2021 15:34
À : Sylvain Pelletreau <pelletreau@richelieuavocats.com>
Objet : projet de lettre en construction au prefet

Maître, suite à notre échange téléphonique,

Pouvez vous nous conseiller sur ce courrier en cours de construction pour le préfet ?

Cordialement,

Nicolas Nuns

Annexe 22

22 22/2/2021

M. Julien MARQUILLIER
521 chemin du Christ
59114 TERDEGHEM
Tél. : 07 57 78 67 75

Mairie de Steenvoorde
Madame Edith STAELEN
Place Jean Marie Ryckewaert
59114 STEENVOORDE

Objet : Projet de ZEC sur Terdeghem

Terdeghem, le 14 février 2021

Madame,

Je viens vers vous dans le cadre du projet de ZEC sur la commune de Terdeghem.
Dans un article la Voix du Nord du 04 février, des plumes serviles ont fait paraitre un article à charge contre Terdeghem.
Par l'intermédiaire du journal, votre syndicat, l'USAN, y déclare que des réunions préalables avec les riverains et les exploitants ont eu lieu. Un responsable de l'USAN précise même « dans le village, tout le monde était au courant ».
Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir par retour de courrier (sans communiquer les noms) :

- Le double du courrier envoyé à chaque Terdeghemois concerné,
- L'invitation à la réunion,
- Tous les éléments qui, de votre côté, prouvent que les habitants de Terdeghem ont été complètement informés (feuilles d'émargement, ...).

De même, alors que l'enquête publique est close, comment expliquez-vous que la moitié du Conseil municipal de Terdeghem découvre le projet lors de la séance dans laquelle les élus sont appelés à se prononcer sur le projet ?

Comptant sur votre bienveillance, je vous prie de bien vouloir recevoir mes plus sincères salutations.

Julien Marquillier

Copie transmise en LRAR à Monsieur le Préfet
Copie transmise en LRAR à Monsieur Claude Hennion, Commissaire-enquêteur

2510450086500001202O2